

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. MICHEL GERMAIN, président  
M. JOHN HAEMMERLI, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE  
SUR LES PROJETS DE RÉSERVES DE BIODIVERSITÉ  
POUR NEUF TERRITOIRES  
ET D'UNE RÉSERVE AQUATIQUE POUR UN TERRITOIRE  
DANS LA RÉGION ADMINISTRATIVE DU SAGUENAY–LAC-SAINTE-JEAN  
PAR LE MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,  
DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS**

---

**PREMIÈRE PARTIE**

---

**VOLUME 3**

---

Séance tenue le 21 mars 2012 à 19 h

Hôtel Saguenay

Salle Jonquière

2675, boul. du Toyaume

Saguenay (Jonquière)

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 21 MARS 2012  
SÉANCE DE LA SOIRÉE  
DÉPÔT DE DOCUMENTS ..... 1  
PRÉSENTATION DU MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE  
SUR LE PLAN D'AMÉNAGEMENT DE L'HABITAT DU CARIBOU FORESTIER ..... 7  
M. Rodrigue Hébert  
PRÉSENTATION DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,  
DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS  
SUR LES RÉSERVES PROJETÉES ..... 22  
M. André R. Bouchard  
REPRISE DE LA SÉANCE  
PRÉSENTATION DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,  
DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS  
SUR LES RÉSERVES PROJETÉES (suite) ..... 46  
M. André R. Bouchard  
MOT DE LA FIN ..... 83

---

**SÉANCE DU 21 MARS 2012  
SÉANCE DE LA SOIRÉE  
DÉPÔT DE DOCUMENTS**

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mesdames et messieurs bonsoir et bienvenue à cette troisième séance de la première partie de l'audience publique sur les projets de réserves de biodiversité pour neuf (9) territoires et de réserve aquatique pour un territoire dans la région administrative du Saguenay—Lac-Saint-Jean.

10 Bienvenu également aux personnes qui sont à Saint-Félicien pour participer en direct aux travaux de la Commission d'enquête par visioconférence interactive, ainsi qu'aux personnes qui suivent nos travaux sur Internet au moyen de la webdiffusion audio et vidéo.

15 Avant de laisser la parole aux participants, je désire vérifier si les ministères et organismes invités ont des réponses ou des documents à nous signaler.

20 Alors je vais débiter avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs!

**PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:**

25 Merci monsieur le Président. Effectivement, j'aimerais apporter justement des informations concernant la question qui nous avait été posée sur les embarcations nautiques.

30 Alors on disait que le MDDEP pourrait réglementer les activités nautiques motorisées, mais c'est seulement, ce serait seulement sur des éléments qui porteraient sur la protection de la biodiversité.

Puis si c'est un plan d'eau qui est navigable, il faudrait s'attacher avec le ministère des Affaires municipales et le fédéral, parce que la juridiction des voies navigables, c'est de juridiction fédérale.

35 Donc pour ce qui est des activités d'embarcations à moteur qui ont une influence, un impact sur le bruit, l'érosion des berges, le ministère considère que ce serait des activités quand même acceptables, considérant la résilience des écosystèmes, mais qu'au cas par cas, il pourrait être possible de limiter les forces de moteurs s'il y avait une atteinte à la biodiversité du plan d'eau comme tel.

40 Au plan administratif et juridique, si les bateaux causent des dérangements aux villégiateurs, c'est pas du ressort du MDDEP, donc il faudrait que les villégiateurs s'adressent, d'une part, à la municipalité ou MRC, pour faire accepter le fait de déposer au ministère des Affaires municipales une demande vis-à-vis le fédéral pour modifier la réglementation qui touche ce plan d'eau.

45 On considère que ça pourrait être un sujet qui pourrait être débattu, qui pourrait faire partie des mandats consultatifs et qui pourrait demander des modifications réglementaires à ce sujet-là.

50 Deuxième point aussi que je voudrais apporter, concernant l'entente sur les agents de la faune!

Effectivement, il y a soixante-cinq pour cent (65 %) des argents qui sont consacrés à payer les salaires des agents et trente-cinq pour cent (35 %) aux frais de fonctionnement des agents.

55 Donc ça veut dire qu'il y a trois cent soixante mille dollars (360 000 \$) consacrés en rémunération et quatre-vingt-dix mille dollars (90 000 \$) qui touchent les frais de fonctionnement.

Mais ça, c'est pour l'ensemble de l'entente, pour l'ensemble des territoires, soit réserves écologiques, réserves de biodiversité et aquatiques et les plantes menacées et vulnérables.

60 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et ça, c'est quand même en surplus de la mission de base des agents de conservation de la faune. C'est un montant additionnel par rapport à leur enveloppe habituelle pour surveiller le territoire?

65 **PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:**

Oui.

70 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien, je vous remercie.

75 Dans la même veine, mon collègue et moi avons discuté au sujet de l'entente justement. Vous avez dit que vous pouviez déposer l'entente-cadre elle-même, et ce qu'on a retenu, c'est que vous disiez que bon, pour les annexes, ça contenait des programmes particuliers de surveillance, en lien notamment, si je comprends, au braconnage, si je me trompe pas, c'est bien ça que vous avez dit, alors quand on le regarde, effectivement, la Commission est d'accord avec vous, c'est de l'information potentiellement sensible, parce que ça indiquerait où serait mise

80 l'emphase, donc il y a pas d'intérêt public, au contraire, ce n'est pas dans l'intérêt public de rendre  
cette information-là publique.

Par ailleurs, la Commission non plus ne voit pas le besoin d'avoir cette information-là dans  
le cadre de ses travaux. Donc ça veut dire que c'est pas plus compliqué, effectivement,  
85 fournissez-nous seulement l'entente-cadre sans les annexes, et c'est bien beau comme ça.

**PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:**

Merci. Monsieur le Président, mon collègue aurait une question à poser au Forestier en  
90 chef sur des précisions de données qui ont été données cet après-midi.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Si vous avez des précisions, sans problème. Monsieur Bouchard!

95

**PAR M. ANDRÉ R. BOUCHARD:**

Oui en fait, c'est la réponse à monsieur Bouchard de la MRC du Domaine-du-Roy  
concernant le feu du lac Smokey, et puis l'impact, la création d'aires protégées dans l'UAF du  
100 Saguenay—Lac-Saint-Jean.

Pour bien comprendre le contexte, en fait, est-ce que vous pourriez nous préciser, est-ce  
qu'il y a une prise en compte quelconque au niveau des feux, dans la possibilité forestière, au  
niveau des calculs de possibilité forestière, sachant que les forêts québécoises, l'élément feu est  
105 un élément écologique récurrent et très très constant?

Est-ce qu'il y a une prise en compte de ça dans les calculs? Et aussi, est-ce que le fait que  
le Forestier en chef lui-même mentionnait récemment qu'il y avait soixante pour cent (60 %) de la  
possibilité forestière qui n'avait pas été récolté dans les dernières années, est-ce que cet aspect-  
là est pris en compte aussi dans les calculs de possibilité forestière?

110

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame Bertrand.

115

**PAR Mme LUCIE BERTRAND:**

Merci monsieur le Président. Il y a plusieurs éléments dans votre question.

120 Juste pour préciser pour la Commission, les unités d'aménagement forestier ne suivent pas  
exactement les contours de la région administrative. C'est une particularité du découpage des  
unités d'aménagement forestier.

125 Donc pour ce que je parlais cet après-midi, de l'impact de la réserve de biodiversité projetée  
de Pierriche, il y a seulement une toute petite partie, à peu près six mille hectares (6000 ha) qui se  
trouvent dans l'unité d'aménagement 22-51, qui est gérée par la région 2. Le reste de cette aire  
protégée se trouve, une autre partie dans la région 2, mais gérée par la région de la Mauricie, et  
une autre partie dans la région de la Mauricie gérée aussi par la Mauricie.

130 Donc demain probablement, je vais vous envoyer une réponse à la question, et ce sera en  
trois (3) volets, pour chacune de ces parties-là, pour l'impact.

135 Pour ce qui est du feu du lac Smokey, à l'automne dernier, le ministère des Ressources  
naturelles a demandé au Forestier en chef de faire une mise à jour des possibilités forestières pour  
être capable de commencer à prévoir, planifier les attributions puis les garanties  
d'approvisionnement à partir du 1<sup>er</sup> avril 2013.

140 Donc on a fait un exercice au Bureau du forestier en chef pour recenser dans cet exercice-là,  
puis je l'avais envoyé au MDDEP d'ailleurs le rapport qu'on a produit, on a considéré toutes les  
réserves de biodiversité nouvelles qui avaient été décrétées, puis qui n'avaient pas été  
considérées dans le calcul 2008-2013 qui avait été déposé en 2006.

145 Donc à l'automne 2011, c'est pas des nouvelles possibilités, c'est un ajustement sommaire,  
une mise à jour sommaire des possibilités forestières qu'on a faite, considérant de nouvelles  
modifications au territoire.

Donc dans ça, il y avait des réserves de biodiversité non considérées en 2006 et aussi, il y  
avait des feux.

150 Pour ce qui est des feux, c'est sûr que c'est difficile de les intégrer lorsqu'on fait un calcul, de  
modéliser un feu. Ce qu'on fait au Bureau du forestier en chef, c'est quand il y a des feux  
importants, on évalue l'impact, et si c'est vraiment assez important, dans ce cas-là souvent on parle  
d'un cinq pour cent (5 %) d'effet, on modifie la possibilité forestière a posteriori.

155 Donc à l'automne 2012, pour l'UAF 22-51, il y a eu une diminution de possibilité forestière de  
vingt-cinq mille mètres cubes (25 000 m<sup>3</sup>) par année attribuable au feu du lac Smokey.

Pour votre autre volet de la question, que ce soit récolté ou non, c'est pas pris en compte par  
le Bureau du forestier en chef, dans le sens où vous voulez l'entendre. Le bois est pas récolté,

160 donc on sait qu'il n'est pas récolté. S'il l'avait été, en fait on ajuste les bases de données en conséquence, à partir des rapports annuels d'intervention.

165 Pour l'exercice de mise à jour pour 2013-2014, c'est pas possible, parce qu'il faut, à ce moment-là, travailler sur comme deux (2) bases de données, parce que notre calcul pour 2013-2018 est en cours présentement. Donc on a travaillé sur les bases de données qui sont en vigueur présentement pour 2008-2013.

170 Alors à ce moment-là, on a considéré, pour cette mise à jour 2013-2014 que c'était, le Forestier en chef a décidé que c'était pas nécessairement très important tout de suite de considérer le fait que c'était pas récolté.

175 Donc on a fait comme si toute la planification était réalisée, dans le fond, OK, étant donné que ça a pas d'effet pour 2013-2014 vraiment, parce qu'on prévoit pas une reprise de l'activité industrielle forestière aussi grande que toute la quantité de bois qui n'a pas été coupée depuis 2008.

180 Est-ce que c'est clair?

**PAR M. ANDRÉ R. BOUCHARD:**

185 Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

185 Ça va pour le ministère? Très bien, merci.

190 Du côté des personnes-ressources, donc le ministère des Ressources naturelles!

**PAR M. RODRIGUE HÉBERT:**

190 De mon côté, j'ai les cartes des titres miniers pour les agrandissements 1 et 2 de Pipmuacan que j'entends faire suivre, que j'ai en ma possession, mais que j'entends faire suivre demain, question de libeller les documents de façon satisfaisante.

195 J'ai aussi figures et présentation pour approfondir la question du caribou forestier, à votre convenance.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Alors on va vous donner la parole!

200

**PAR M. DAMIEN CÔTÉ:**

En complément de ce que monsieur Hébert vient de mentionner, j'ai remis à madame Boutin tout à l'heure un exemple d'entente de délégation de gestion du territoire pour ce qu'on appelle les terres publiques intramunicipales et également une entente de délégation de gestion de villégiature sable et gravier en version électronique.

205

Je ferai suivre ultérieurement les versions papier à madame Boutin.

210

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Merci.

**PAR M. DAMIEN CÔTÉ:**

215

Juste pour illustrer les discussions tout à l'heure pour Pierriche, pour vous montrer à quoi sa ressemble, ça devrait donner quelque chose, si on trouve le contrôle de la machine!

220

Vous voyez la partie ombragée en pâle ici, c'est le territoire protégé. La ligne blanche est la limite administrative, donc ici, on est au Saguenay—Lac-Saint-Jean, ici on est dans la région de la Mauricie.

225

La ligne rouge est la limite de l'unité d'aménagement. Donc ce que Lucie mentionnait tantôt, la partie qui est dans l'unité d'aménagement 22-51, c'est ce qui se trouve à être de ce côté-ci de la ligne rouge.

230

Donc la partie qui est ici dans la région 02 est gérée par la région de La Tuque, fait partie de l'unité d'aménagement 42 ou 43-51, et cette partie-là est dans la région administrative de La Tuque mais dans la même unité d'aménagement, c'est-à-dire 42-51.

Ça vous va?

**PAR LE COMMISSAIRE:**

235

Oui, merci.



**PAR M. DAMIEN CÔTÉ:**

Donc on y va avec monsieur Hébert!

240

**PAR M. RODRIGUE HÉBERT:**

Moi, ma question pour vous, j'ai des figures pour faire des études de cas, et j'ai aussi une présentation qui pourrait prendre une demi-heure (½ h) à quarante (40) minutes, dépendamment. Je peux vous en donner la version courte, ça dépend de votre intérêt.

245

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Version courte.

250

**PAR M. RODRIGUE HÉBERT:**

OK, je peux faire une présentation de vingt (20) minutes, puis on sautera les détails pour comprendre l'essentiel.

255

Mais en même temps, la présentation pourra répondre à des éléments de contexte, parce que la gestion du caribou, c'est un peu plus complexe que seulement un plan forestier, c'est un plan qui est intégré.

260

Je me demande si je peux m'approcher, s'il y a un micro, que je peux m'approcher de là!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Allez-y.

265

---

**PRÉSENTATION DU MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE  
SUR LE PLAN D'AMÉNAGEMENT DE L'HABITAT DU CARIBOU FORESTIER**

270

**PAR M. RODRIGUE HÉBERT:**

Là, comme je dis souvent aux gens, on parle beaucoup de caribou dernièrement, parce qu'on est un peu dans une période critique, mais chez nous au Saguenay—Lac-Saint-Jean, ça fait quand même au moins quinze (15) ans qu'on travaille au niveau du caribou forestier.

275

J'ai quelques dates pour vous, pour vous donner des dates charnières dans l'évolution du dossier.

280 À partir de 1995, on fait déjà des inventaires, des suivis télémétriques pour identifier les zones de fréquentation du caribou.

285 À partir de 2001 et plus, on intègre déjà chez nous l'approche par rotation de massifs, puis on adapte déjà les pratiques sylvicoles pour favoriser l'habitat du caribou.

En 2004, on fait les premières dérogations à l'article 25.3 du RNI qui permet essentiellement des agglomérations de récoltes qui vont un peu à l'encontre du vieux régime de récoltes où est-ce qu'on laissait des séparateurs qui bénéficient aussi les habitudes du caribou forestier.

290 En 2005, comme vous le savez, l'espèce est désignée vulnérable au Québec.

En 2006, on adopte une stratégie plus globale d'intervention en intégrant des mesures concernant la villégiature, concernant le développement de villégiature privée.

295 Grosso modo, dans le Plan régional de développement de villégiature du Saguenay—Lac-Saint-Jean, on a adopté une approche par consolidation; au lieu de faire un développement de façon éparse, on consolidait le développement pour limiter le dérangement au niveau du caribou forestier, au niveau du développement de la villégiature.

300 En 2007, c'est l'arrivée de la certification forestière chez les bénéficiaires de CAAF, c'est-à-dire qu'on voit l'arrivée des premiers plans caribou tels qu'on les connaît.

305 En 2008, c'est l'adoption du plan de rétablissement. Celui-ci, c'est le Plan de rétablissement, de l'équipe de rétablissement au Québec.

310 Ensuite de ça, en 2010, je vais sauter une ligne ici, l'adoption des lignes directrices, lignes directrices en fait dictent l'approche actuelle, celle avec les rotations de massifs, mais comme vous le savez, déjà en région, c'est quelque chose qu'on faisait depuis au moins au début des années deux mille.

2010 – là, je reviens à ma ligne précédente – le contexte change beaucoup avec l'adoption de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier. Qui fait en sorte qu'à partir de 2013, ce sera le ministère qui sera responsable de faire la planification forestière.

315 Ce qui fait en sorte que depuis 2010, chez nous, on est dans les préparatifs pour la mise en œuvre du nouveau régime forestier et tout ce que ça comprend, c'est-à-dire les accréditations, le

niveau de démarche d'accréditation FSC, tous les intrants nécessaires pour faire les PAFI-T, les PAFI-O. Ce sont les fameux plans forestiers qui sont applicables à partir de 2013.

320 Ce qui nous amène aux besoins d'avoir un plan d'aménagement caribou entre deux (2) couverts, ce que je veux dire par là, c'est que, comme vous avez vu l'historique, depuis quinze (15) ans, on fait plusieurs choses associées au caribou, mais c'est des choses qui se sont faites quand même sectoriellement.

325 La Faune faisait des choses de son bord, les Forêts faisaient des choses de son bord, au Territoire, on faisait des choses, là maintenant, certification oblige, transparence oblige, un nouveau contexte oblige qu'on se fasse une approche qui est réellement intégrée, puis qu'on fasse un plan qu'on puisse véhiculer nos orientations.

330 De la façon qu'on a procédé, on a formé un comité régional qui comprend différents gestionnaires, professionnels et techniciens, qui travaillent dans différents milieux de l'aménagement du territoire et l'aménagement forestier.

335 Le mandat qu'on avait, c'est de proposer une stratégie régionale d'intervention qui visait à favoriser le maintien des populations de caribou forestier en région, qui permettait également de maintenir une mise en valeur optimale du territoire.

340 Première chose, on avait quelques éléments de réflexion. Une fois le comité formé, on avait quelques éléments de réflexion.

La première préoccupation qu'on avait, c'est de faire le point sur les stratégies et les modalités actuelles qui existent au niveau du caribou forestier.

345 2010 et 2011 ont été des grosses années au niveau des connaissances pour le caribou forestier. Il y a eu le fédéral qui a écrit beaucoup de documents, une documentation de révision de sa littérature. Il y a tout ce qui est ressorti sur le Colloque sur le caribou forestier qu'il y a eu ici en région en novembre 2010.

350 Il y a également, à travers ça, FSC qui a écrit un document, des orientations qui sont actuellement en consultation – en fait, la consultation est finie, spécifiquement au caribou.

355 Ça fait que tout ça fait en sorte qu'on avait bien des choses à digérer au niveau des connaissances du caribou. Il y avait toute l'approche écosystémique aussi qu'on voulait intégrer, on voulait intégrer ces deux (2) éléments-là qui sont indissociables, parce que le caribou forestier, c'est un indicateur important de l'écosystème.

Deuxième élément, on voulait considérer également tous les ensembles qui pouvaient avoir un impact sur l'habitat du caribou. Naturellement, ça inclut le développement anthropique.

360 Quand je disais qu'on faisait les choses beaucoup en silo avant, bon, le secteur forestier faisait des plans forestiers qui visaient l'aménagement du caribou, là, maintenant, il fallait intégrer des éléments du territoire, on parle de gestion de la voirie, gestion du développement commercial, gestion du développement industriel. De toute façon, tous ces éléments-là, j'y reviendrai plus tard.

365 On voulait prendre en compte l'ensemble des enjeux et des impacts socioéconomiques qu'une telle planification pouvait engendrer évidemment. Ça fait partie de notre mandat, ça fait partie de notre mission.

370 On voulait concilier les échéanciers associés à la mise en œuvre du nouveau régime forestier. Il fallait préparer un plan qui devait arriver dans les échéanciers, pour être intégré dans les PAFI-T et qui fait passer les consultations et ainsi de suite. Il y a plusieurs éléments, j'aborderai pas les détails de ça.

375 Puis évidemment, on visait à avoir une approche qui répondait aux exigences de la certification.

Bon, on proposait un certain nombre de solutions, c'est-à-dire d'élaborer une stratégie d'interventions qui était basée, qui s'appuyait d'abord sur des bases connues.

380 On voulait bonifier les éléments manquants d'une approche intégrée.

On voulait proposer un échéancier qui permet d'intégrer tous ces éléments-là, puis aussi d'intégrer les nouvelles connaissances dont je viens de parler.

385 Puis réaliser un plan d'aménagement entre deux (2) couverts, qui nous permettait de communiquer nos intentions.

Là, j'essaie de passer un peu le contexte un peu plus rapidement, je m'excuse si j'escamote un peu, pour arriver un peu plus au contenu!

390 Le plan, ce qu'il comprend, le plan est en deux (2) sections! Il y a une section descriptive évidemment qui donne le contexte, qui donne le territoire d'application, les assises sur lesquelles on a réalisé le plan, la méthodologie utilisée, qui décrit aussi les mesures complémentaires qu'on entend implanter graduellement, comprend aussi une évaluation d'impacts, des éléments de mise en œuvre et de suivi, puis d'autres considérations que je vous montrerai un peu tantôt.

395

400 Puis les annexes. Les annexes sont importantes, ça comprend tous les scénarios de développement qui sont inscrits au PRDTP, en fait ça, c'est pas nouveau, par exemple. Les scénarios de développement qui sont inscrits au PRDTP, comme j'ai dit précédemment, ils existent depuis 2006.

Et ils sont appliqués, je vais faire le lien avec la délégation de la villégiature qu'on a en région, les MRC sont tenues de respecter les orientations du PRDTP.

405 Et également les mesures qui sont inscrites par rapport au caribou.

Puis ça comprend les cartes et figures, les calendriers de rotation pour le dispositif forestier.

410 Bon, au point de vue technique, en parlant des assises, les bases sur lesquelles on s'est appuyé pour faire notre plan de caribou, évidemment, on s'est appuyé sur les lignes directrices puis les orientations du Plan de rétablissement du caribou 2005-2012, celui qui est en vigueur actuellement.

415 Comme vous le savez, ce plan est actuellement en révision.

420 Chez nous, les gens – une parenthèse – chez nous, les gens sont fortement impliqués, dont moi et d'autres personnes, à l'équipe de rétablissement. De ce que je sais, on devrait déposer des orientations, des propositions au courant de l'année, puis ces propositions-là, ces nouvelles orientations devraient être étudiées au courant de l'année.

J'ai pas les dates en tête, puis je me permettrai pas non plus de les donner, ça revient à l'équipe de rétablissement de faire état de son calendrier.

425 Aussi, on a intégré dans la mesure où c'était possible les nouvelles connaissances. En fait, excusez-moi, on s'appuie sur les connaissances régionales qu'on a avec nos émetteurs depuis 95, évidemment, pour déterminer les secteurs d'intervention, puis là où est-ce qu'on était pour intervenir en priorité.

430 Les principes de l'aménagement écosystémique, un des principes, bon, grosso modo, l'écosystémique, un des objectifs de l'écosystémique, c'est d'avoir en plus grande quantité des forêts matures qui vont être bénéfiques évidemment pour le caribou.

435 Ça fait que pour créer une synergie, on a une préoccupation de créer une synergie entre l'écosystémique et l'aménagement du caribou. Les deux (2) sont complémentaires, puis les deux (2) vont être utiles.

Puis évidemment, il y a tous les principes et indicateurs de la norme FSC que j'aborderai pas aujourd'hui.

440 Puis il y a des éléments de stratégie évidemment, il y a tous les éléments de la SADF qui est en réalisation actuellement, puis qui doit sortir bientôt.

445 Puis une politique environnementale et forestière du secteur des opérations régionales, ça, c'est quelque chose de plus régional que j'aborderai pas non plus.

Les grandes lignes du plan! La figure qui est là donne un peu le territoire de la répartition de l'aire du caribou forestier au Québec, donc qui se répartit sur à peu près six cent quatre-vingt-dix mille kilomètres carrés (690 000 km<sup>2</sup>).

450 Vous voyez, vous avez la limite régionale qui traverse à peu près, qui comprend à peu près soixante-dix pour cent (70 %) – la région est à peu près soixante-dix pour cent (70 %) dans l'aire de répartition du caribou, ce qui représente, comme vous voyez, dix pour cent (10 %) de l'aire du caribou totale.

455 Dans la région, des fois, on a l'impression qu'on a tout le sort du caribou, tout l'avenir du caribou qui repose sur nos épaules, mais on rappelle aux gens que chez nous, on ne peut être responsable que de nos hardes locales.

Là, on commence à rentrer dans le contenu du plan, un peu plus descriptif!

460 Ce que vous voyez là, c'est la zone du dispositif forestier, puis des modalités d'intervention particulières concernant le caribou forestier.

465 Ça correspond – tantôt, on parlait du PATP – ça correspond, ces zones-là sont inscrites au PATP.

L'importance du PATP, c'est qu'il va engager tous les ministères et organismes qui interviennent sur le territoire à respecter les modalités qu'on va convenir pour le caribou.

470 Là, la figure qui est là, là, à titre d'information si vous voulez, le dispositif qu'il y a là donne à peu près vingt-deux mille kilomètres carrés (22 000 km<sup>2</sup>) sur le territoire du Lac-Saint-Jean.

475 Quoi qu'il en soit, le plan de caribou prévoit des modalités pour l'ensemble de l'aire de répartition du caribou forestier. Ce qui donne à peu près soixante-quinze mille kilomètres (75 000 km<sup>2</sup>) tantôt, comme on a vu à la figure précédente.

Là, vous voyez, pour chacune des unités d'aménagement, on a un pourcentage de la contribution de l'unité d'aménagement au plan caribou.

480 Dans l'unité d'aménagement 27-51, par exemple, et 24-52 et 24-51, c'est autour de quarante pour cent (40 %). Tandis que la 25-51 et la 23-52, c'est autour de vingt pour cent (20 %).

Ça, c'est sans compter toute la gestion de l'intermassif qui, elle, va être gérée par des modalités en lien avec l'écosystémique.

485 Ma présentation va se préciser un peu, on va arriver avec des exemples plus concrets de ce qu'on entend faire!

490 Le dispositif forestier! Ici, vous avez un exemple qui est réel, en fait, c'est basé sur le secteur Framboise. Comme on dit, c'est basé sur la mesure 7 du plan de rétablissement actuel, la mesure 7 qui dit en fait qu'on doit maintenir en permanence des massifs forestiers pouvant supporter des hardes de caribous et des massifs qui pourraient les remplacer.

495 Par exemple, tout ce que vous avez en vert foncé, ce sont des massifs qui seraient en protection actuellement.

Vous avez, en vert lime, si vous voulez, les massifs qui sont prévus pour la rotation, la deuxième rotation.

500 Et les massifs qui sont prévus pour la troisième rotation.

505 Là, vous avez un exemple d'aire protégée, c'est l'aire protégée de lac au Foin. On avait dit que les aires protégées étaient au cœur de notre stratégie, puis ensuite de ça, on greffait des modalités forestières autour de ça. Vous allez voir tantôt comment ça va se traduire dans la figure suivante.

510 Là, l'idée, c'est que tous les massifs qui sont en protection, on n'intervient pas, OK, ils sont gardés, c'est des peuplements qui répondent aux besoins du caribou forestier, puis on n'intervient pas dans ces massifs-là.

Le massif qui serait prêt pour la deuxième rotation, ce serait le massif qui est en régénération, OK, qui a fait sujet d'une coupe il y a disons trente (30) ou quarante (40) ans auparavant, puis qui est en régénération.

515 Le massif numéro 3, ce serait un massif qui serait disponible actuellement pour des interventions forestières. Une fois les interventions forestières se réalisaient dans la rotation 3, OK,

on pourrait intervenir en fait dans la rotation 3 – bien, je pense que je vais étudier le calendrier de récoltes à la fin pour aborder ces éléments!

520           Grosso modo, vous avez compris que l'idée, c'était d'installer, toujours de garder en place des habitats pour le caribou, à l'aide de rotation de massifs.

525           Ça, c'est la base de la mesure 7 qui est prévue au plan de rétablissement. Chez nous, on a fait des adaptations régionales. Damien a même dit tantôt qu'on a des mesures, c'est la ceinture puis les bretelles qui viennent avec, j'aime bien l'expression, on a des ajouts de massifs complémentaires.

530           C'est-à-dire qu'autour du dispositif central, on a des massifs qui, dans le cas d'un feu qui viendrait raser le massif ou d'une épidémie qui rendrait l'habitat inutilisable, on a des scénarios alternatifs dans les massifs complémentaires qui permettraient de remplacer le dispositif au complet. Ça, c'est un ajout régional, c'est une innovation régionale. Ça se gère par un gros calendrier de récoltes, on va vous en faire l'exemple tantôt.

535           La mesure 7 aussi demande à ce qu'il y ait entre – ça, vous pouvez vous imaginer que c'est un massif qui est fréquenté par le caribou, il y en a un autre un peu plus loin, on va voir la carte un peu plus grande tantôt, la mesure 7 aussi prévoit, ou si vous voulez, les lignes directrices du rétablissement, de l'équipe de rétablissement, prévoient qu'on ait des corridors pour prévoir la circulation du caribou entre les massifs.

540           Chez nous, cette notion-là, c'est pas une notion qu'on applique, pour des raisons bien pratiques. Étant donné que les massifs sont en rotation, puis que les récoltes changent, il faudrait également faire varier, faire changer les corridors. Ça devient très peu praticable.

545           De toute façon, la théorie est bonne, mais en pratique, ça devient très difficile de le faire. Ça fait que nous autres, ce qu'on propose, à l'aide de l'écosystémique, à l'aide des choix d'aménagements, à l'aide de différentes interventions, de différentes stratégies sylvicoles, on va maintenir un couvert forestier entre les massifs qui permettra un libre déplacement du caribou. Ça fait que nous, on pense que ça aussi, c'est un avantage net par rapport à ce que les lignes directrices actuelles proposent.

550           Puis c'est en fait la notion élargie de connectivité.

555           Puis pour toute la zone que vous avez vue, le vingt-deux mille kilomètres carrés (22 000 km<sup>2</sup>), il y a tout l'intermassif.



Le vingt-deux mille kilomètres carrés (22 000 km<sup>2</sup>) correspond, avec nos inventaires, les fréquentations actuelles du caribou, aussi pendant les périodes hivernales, etc.

560 Mais ce qu'on cherche également, c'est de reproduire un habitat habitable pour le caribou, essentiellement dans une grande majorité de la pessière, là où ce sera possible, c'est quelque chose qui va se faire à long terme.

565 Puis les stratégies sylvicoles qu'on va appliquer avec l'écosystémique, évidemment, ça va prendre du temps à déployer. Le détail de ça est encore sur la table chez nous, mais on cherche à développer des habitats habitables en dehors du vingt-deux mille kilomètres carrés (22 000 km<sup>2</sup>) que j'ai précisé, toute la balance, c'est ce qu'on appelle l'intermassif.

570 Ensuite de ça, vous voyez le découpage par massifs, ça, c'est un découpage qu'on a actuellement. Les gens en aménagement forestier découpent le territoire en compartiments d'organisation spatiale. Puis toute la planification du caribou forestier repose sur ce découpage-là.

575 L'idée de ça, c'est qu'en transposant notre planification du plan caribou avec les outils opérationnels, les aménagistes forestiers sont capables d'intégrer ça très rapidement dans leur planification.

Ça fait que tous les COS qui sont là, tantôt, on va les revoir dans la cédule de rotation, c'est une espèce de fichier maître que les ingénieurs forestiers se servent chez nous, puis c'est de cette façon-là qu'ils réussissent à intégrer facilement cette planification-là chez eux.

580 Puis pour chacun des massifs qu'il y a là, il y a des cédules de récoltes, il y a des stratégies d'intervention, il y a des choix, dépendamment quel genre de massif que c'est, etc. J'entrerai pas dans les détails non plus, je possède pas tous les détails de ça non plus.

585 Bon, comme je disais tantôt, on cherchait à faire un plan un peu plus intégré, alors on a inscrit un certain nombre de mesures complémentaires. J'en ai déjà parlé amplement, concernant le développement de la villégiature privée.

590 À l'heure actuelle, ces mesures-là ont pas changé, c'est encore la même approche, puis la consolidation qu'on souhaite avoir, mais on a d'autres idées par rapport à ça, mais pour l'instant, on n'a pas rencontré les gens des MRC, ça fait que ce serait un peu embêtant de tout livrer ça tout de suite. On cherche à avoir un certain consensus avant de finaliser notre approche.

Il y a tout l'aspect associé aux droits de nature industrielle et commerciale.

595 Chez nous, on l'a vu récemment aussi, il y a d'autre chose qui se passe que la foresterie. Il y  
a le développement éolien, le développement hydroélectrique, on émet des droits sur le territoire  
en territoire forestier qui sont pas nécessairement associés à l'industrie forestière.

600 Là, tout ça, ça fait en sorte que c'est du dérangement additionnel qui vient se superposer.  
On essaie de gérer ça également.

605 Ça fait que ce qu'on instaure, en fait, sans nécessairement fermer le territoire au  
développement industriel, ce qu'on essaie de faire, c'est d'accompagner le promoteur davantage  
pour identifier des secteurs avec un potentiel égal, mais à l'extérieur des zones de caribou.

610 Là, ça exige beaucoup plus d'efforts de la part de nos analystes. Avant, les gens arrivaient  
chez nous, on a identifié certains potentiels éoliens chez nous, certains développements, même  
dans le secteur du caribou, là, on cherche à identifier des potentiels à l'extérieur, pour donner des  
alternatives au développement qui serait à l'extérieur, puis tout ça encore, c'est basé sur l'idée de  
concentrer les activités. On pourrait voir à concentrer les activités industrielles au même endroit,  
au lieu de les éparpiller sur le territoire, ce qui fait plus de sens pour le caribou.

615 Il y a d'autres considérations! Écoutez, j'ai expliqué l'importance du niveau de l'arrimage  
avec les niveaux de planification PATP, en inscrivant ces modalités-là au Plan d'affectation du  
territoire. Ça implique que nos mandataires, délégués, les autres ministères et organismes qui  
interviennent sur le territoire devront respecter ces modalités-là.

620 Le PATP, c'est un outil gouvernemental légal qui lie les ministères et organismes, alors c'est  
un élément important.

625 On a fait un arrimage interrégional, comme vous vous en doutez, il y a des massifs, bien que  
notre plan est régional, on a des massifs qu'on partage ou des secteurs fréquentés par le caribou  
qu'on partage avec d'autres régions.

630 On a eu des échanges avec les régions voisines pour s'assurer que de leur côté, il y avait au  
moins une cohérence entre ce qu'on essayait de faire chez nous en termes de protection, puis ce  
qu'eux avaient dans leurs cartons. Évidemment, c'est important de le faire.

630 Bon, il y a une évaluation d'impacts là-dedans, dans le document. Évidemment, c'est très  
difficile de quantifier, bien des gens voudraient avoir des signes d'argent au bout de ça, qu'est-ce  
que ça représente en termes d'impacts, c'est très difficile à faire en soi. C'est plutôt une  
appréciation qualitative des impacts, un peu comme on a fait au PATP, pour ceux qui connaissent  
le document.

635 Toutes les mesures de suivi et de mise en œuvre des modalités passent par tout le processus de certification, par des fiches de VOIC, c'est valeur objectif indicateur cible. À l'intérieur de ces fiches-là, on se donne des objectifs de suivi, on se donne des objectifs précis, puis ces fiches-là nous permettent de faire des suivis, puis évidemment, il y a tout le processus de certification qui est assez important et minutieux qui vient intervenir là-dedans.

640 Les autres mesures, bon, j'ai parlé du PATP, du PRDIRT, etc.

Et évidemment, on l'a mentionné un peu tantôt, l'intégration des nouvelles connaissances! Là, c'est un peu abrutissant, d'un coup il y a pas mal d'informations là-dedans!

645 Ce que ce calendrier-là donne à peu près, c'est toutes les étapes importantes qu'on devrait livrer pour la mise en œuvre du nouveau régime 2013, c'est-à-dire les intrants qu'on a besoin pour la certification forestière, les intrants qu'on a besoin à donner pour – sachez que notre plan caribou a été donné au Forestier en chef, lui actuellement procède à une évaluation. Il va sortir un chiffre sur l'impact à un moment donné, c'est sur la table, vous pourrez poser la question aux gens.

650

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Monsieur Hébert, le chiffre va être pour la planification 2013-2018?

655

**PAR M. RODRIGUE HÉBERT:**

Oui, le chiffre va être pour la planification 2013-2018, sauf que vous pourrez préciser avec les gens du Forestier en chef.

660

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Merci.

665

**PAR M. RODRIGUE HÉBERT:**

Évidemment, il y avait un paquet d'intrants qui, pour nous, c'était une période importante entre 2011 et 2012, qui était importante. On devait livrer des éléments, bien, on a des responsabilités pour 2013, on doit livrer, évidemment on doit livrer du bois aux usines.

670

Ce qui fait en sorte qu'il y a bien des questions qui demeurent encore chez nous, toute la notion du seuil de perturbation.

675 Actuellement, chez nous, on est après faire des scénarios d'études. On jongle avec nos systèmes, voir comment qu'on va intégrer ça.

Mais actuellement, le plan qu'on a, on peaufine, on espère le dédouaner bientôt pour le rendre public, mais il est basé essentiellement sur les lignes directrices actuelles.

680 Lorsque l'équipe de rétablissement déposera ses nouvelles recommandations au sous-ministre, il y aura des recommandations qui vont être acceptées. Il y aura quelque chose qui va sortir de là.

685 Mais en fonction de ce dépôt-là, c'est ce que la dernière ligne dit, le caribou national, en fonction des nouvelles orientations, nous, évidemment, on s'inscrit toujours dans un processus en continu d'amélioration continue, aussitôt qu'on aura ces nouvelles données là, on pourra les intégrer aux plans qui s'appliqueront. Si on a ça assez rapidement, en 2014, si ça tarde, en 2015, etc.

690 Je pense que ça fait le tour des diapos.

J'espère que j'ai su un peu vous cerner le contexte, puis les éléments.

695 Il y a peut-être la figure, oui, je vais vous donner un exemple, comment on gère la rotation des massifs.

700 Ici, on a un bon exemple ici. Ici, vous avez un secteur du Lin! Grosso modo, ce qu'il faut que vous compreniez, ça, tous les chiffres qui sont là sont des âges du peuplement. C'est des cases d'âges.

Par exemple, une case d'âge de cinquante (50) ans va de quarante (40) à soixante (60), ainsi de suite.

705 Toutes les lignes en rouge, c'est des aires protégées.

Eux, à toutes fins pratiques, peu importe l'âge, lui, il reste tout le temps gelé à la récolte. Ça fait que tout ce qui est en rouge, ce sont des aires protégées qui sont gelées à la récolte.

710 Par exemple, si on prend un massif ici, tout ce qui est en mauve, vous voyez les classes d'âges, trente (30), quarante (40), cinquante (50), soixante (60), ce sont des massifs qui sont en reconstruction, en régénération, si vous voulez.

À partir de la classe d'âge de soixante-dix (70), ça devient un habitat utilisable par le caribou forestier.

715

Vous voyez ici en vert l'an zéro, ça, c'est l'an récolte. Et là, le massif devient en régénération, puis vous voyez, tout ce qui est en jaune, ce sont les massifs qui sont maintenus pour l'habitat caribou.

720

Ça fait que c'est comme ça qu'on gère ça. Tous les massifs, tous les compartiments d'organisation spatiale que vous avez vus au début sont inscrits dans cette cédule-là, puis on gère la récolte essentiellement à partir de ce tableau-là.

725

Quand je vous ai parlé à un moment donné de dire, on cherche à optimiser ça, jongler cet élément-là, c'est pas si simple en apparence. Il y a aussi l'intégration dans tous les massifs complémentaires.

730

Ça fait qu'on est encore après essayer d'optimiser ça, jongler ça, parce que pour certaines périodes, il y a beaucoup d'abondance, mais le territoire est beaucoup gelé, puis dans d'autres périodes, là, on n'a plus d'accès. Ça fait que là, c'est le processus d'optimisation qu'on essaie de faire.

Ça fait que grosso modo, ça ressemble à ça.

735

Peut-être une figure pour voir une vue d'ensemble du dispositif!

#### **PAR M. DAMIEN CÔTÉ:**

740

J'étais juste descendu en bas pour indiquer le nombre de compartiments que tu gères. Tu as grosso modo deux cent neuf (209) compartiments que tu gères sur le vingt-deux mille kilomètres carrés (22 000 km<sup>2</sup>) dont on parlait tantôt. Il y a deux cent neuf (209) compartiments.

#### **PAR M. RODRIGUE HÉBERT:**

745

Et voilà. Il faut comprendre que c'est une planification qui se fait sur cent cinquante (150) ans.

Alors gérer deux cent quatre-vingt-dix (290) compartiments sur cent cinquante (150) ans, ça devient un exercice très complexe.

750

En plus, il faut soumettre ça au Forestier en chef et là, ça devient du va-et-vient continuellement pour essayer d'optimiser ça.

Peut-être une figure, il me reste deux (2) minutes, juste une figure pour vous montrer peut-être la vue d'ensemble, ce que ça donne.

755

**PAR LE COMMISSAIRE:**

C'était la figure qui était l'objet de ma demande de départ, ça fait que vous allez avoir votre deux (2) minutes, inquiétez-vous pas!

760

**PAR M. RODRIGUE HÉBERT:**

OK. Là, bon, il y a un paquet de choses!

765

Ce que vous voyez en treillis, si vous voulez, ce sont les aires protégées. Ce qui représente souvent la base des dispositifs.

Ce que vous voyez en vert, ce sont les dispositifs principaux. Ce sont des zones où on a identifié la présence du caribou forestier par nos inventaires. C'est là où on instaure les modalités forestières des rotations. Vous voyez, tout ce qui est en 1, c'est maintenu lors de la première rotation, 2, je vous ai expliqué tantôt, c'est pour la deuxième rotation, troisième rotation.

770

Tout ce qui est en jaune, ce sont les massifs complémentaires qui pourraient prendre la relève d'un dispositif s'il arrive quelque chose.

775

C'est pas obligatoire qu'il arrive quelque chose dans ce dispositif-là. On fait l'inventaire, on découvre que le caribou s'est déplacé, fréquente plus là, il est ici. On peut tout simplement changer de dispositif.

780

Ce qui est difficile à gérer, des massifs complémentaires, c'est que lui aussi, il faut que tu gères la rotation malgré tout. Si tu venais à changer de secteur, évidemment, si tu as tout rasé, bien là, ton massif complémentaire sert à rien.

Alors l'ensemble de tous ces compartiments d'organisation spatiale là, même si on parle de massifs fréquentés par le caribou, l'ensemble de tous ces massifs-là est jonglé dans le calendrier.

785

Bon, avec tous les bémols que ça comprend actuellement dans notre exercice d'optimisation, quand on aura le résultat final, la stratégie finale, c'est pour ça que je cherche pas à déposer ça. Il y a des éléments qui pourraient changer là-dedans.

790

Il y a d'autres éléments qui contribuent à l'habitat du caribou. Ça, c'est beaucoup associé à l'écosystème, les massifs névralgiques.

795

À peu près sur une distance de dix kilomètres (10 km), l'écosystème exige qu'il y ait un massif de forêt mature pour éviter des grands pans de récoltes. Ça aussi, ça change dans le temps.

800

Ça fait qu'en jonglant avec aires protégées, une rotation de massifs, les massifs névralgiques, les stratégies de récoltes, les choix d'intervention, on réussit, ça sera pas à court terme, on espère réussir à rétablir un habitat pour le caribou forestier, puis assurer la survie de l'espèce de cette façon.

805

Puis entre-temps, bien, on étudie tout ce qui se passe en termes d'acquisition de connaissances. On attend impatiemment ce qui va sortir de l'équipe de rétablissement.

Et voilà! C'est pour ça que je tenais à vous faire la présentation, parce qu'en cernant le contexte, je pense que ça vient bien fermer les efforts qu'on met chez nous.

810

Tout ça, ça représente vingt (20) personnes, deux mille cinq cents (2500) heures de travail au courant d'un été.

Et voilà!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

815

Merci beaucoup pour la présentation.

**PAR M. DAMIEN CÔTÉ:**

820

Puis la photo en fond d'écran, c'est l'habitat du caribou! Au nord du lac à la Croix, à l'ouest de Pléti.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

825

On va être obligé de vous faire déposer votre fond d'écran!

830

---

**PRÉSENTATION DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,  
DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS  
SUR LES RÉSERVES PROJETÉES**

835

**PAR LE PRÉSIDENT:**

840

Alors étant donné que nous avons personne au registre, je vais me tourner vers monsieur Bouchard!

On avait parlé d'une présentation que vous pourriez faire concernant chacune des aires protégées.

845

Ce que je vous propose de faire, pour pas vous stresser, ce qu'on vous proposerait, c'est de faire la présentation aire protégée par aire protégée, et si vous n'y voyez pas d'inconvénient, on vous couperait la parole entre chaque aire protégée pour poser quelques questions de compréhension s'il y a lieu.

850

Donc c'est sûr que la présentation pourrait durer plus longtemps, mais là, étant donné qu'on a personne au registre, donc on a du temps.

Alors si ça vous convient, on procéderait de cette façon-là.

855

**PAR M. ANDRÉ R. BOUCHARD:**

Oui, parfait.

860

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors quand vous êtes prêt, vous pouvez vous installer, puis on va procéder à la présentation.

865

**PAR M. ANDRÉ R. BOUCHARD:**

En fait, pour chaque territoire, j'ai à peine quatre (4) ou cinq (5) diapositives, alors ce sera pas très très long pour chaque territoire.

870

Donc on peut commencer de l'ouest vers l'est et à partir du nord, les territoires qui sont dans le territoire du Plan Nord.

Le premier territoire, c'est celui de la réserve de biodiversité du lac Clérac.



Alors c'est un territoire de trois cent soixante-quinze virgule quatre kilomètres carrés (375,4 km<sup>2</sup>).

875

C'est un territoire qui avait été proposé, en fait qui dérive de propositions qui ont été faites par la Table régionale sur les aires protégées, la SGE, la Société de gestion environnementale qui est un organisme qui participe à la table à Dolbeau et aussi, il y avait des territoires d'intérêt évidemment pour le caribou forestier. D'ailleurs on a vu que le plan que Rodrigue nous présentait touchait à ces territoires-là.

880

Alors ce territoire-là que vous pouvez voir ici sur Google, c'est un territoire où on voit un peu, regarder un peu de quoi ça a l'air concrètement. Alors le lac Clérac, c'est un territoire qui est remarquablement intègre. Il y a aucune route qui pénètre ce territoire-là.

885

Il y a évidemment des drumlins dans le secteur un peu plus au nord de la réserve, au nord du lac Clérac.

890

Et puis on a beaucoup de forêts ouvertes. Alors on voit les milieux dans cette portion-ci du territoire, c'est des forêts très ouvertes, alors vous voyez le type de forêt qu'on retrouve. C'est pas des forêts propres pour la récolte de matière ligneuse, c'est pas des forêts denses.

895

Un secteur beaucoup, des territoires, des pessières à lichen, des forêts peu productives, beaucoup de tourbières qu'on peut voir ici dans ce secteur-ci, les portions que vous voyez un peu plus pâle, ce sont des tourbières.

900

Et puis beaucoup de cours d'eau et de lacs, parce qu'en fait, c'est la tête de bassin versant de la rivière Ashuapmushuan, en fait. C'est la rivière Oskélanéo qui débute à peu près ici. La rivière Oskélanéo, c'est une rivière qui se jette dans la rivière du Chef, laquelle se jette dans la rivière Ashuapmushuan.

905

Donc c'est aussi dans une région naturelle que nous, on appelle la dépression du lac Manouane. Alors c'est une dépression, c'est un territoire qui est remarquablement plat. Vous avez pu voir d'ailleurs sur les photographies, il y a pas beaucoup de relief.

910

Et donc rapidement, c'est un territoire qui est représentatif de plusieurs écosystèmes de cette région naturelle là, de la dépression du lac Manouane.

C'est un territoire avec un niveau d'intégrité écologique très élevé.

Évidemment, il y a la présence de drumlins qui est une forme de dépôt d'origine glaciaire particulière, alors en fait, c'est un petit monticule un peu comme un dos de baleine qui est formé sous le glacier au moment de la fonte du glacier.

915 Et aussi, comme je le disais tout à l'heure, c'est une tête de bassin versant, alors beaucoup de milieux humides, de grandes tourbières, des forêts ouvertes et beaucoup de milieux aquatiques et bien sûr, le caribou forestier qui est un élément majeur pour la protection, pour cette aire protégée là.

920 Alors l'utilisation de ce territoire-là, alors c'est très très isolé. Les coupes forestières atteignent ces secteurs-ci dans le sud, mais il y a eu aucune coupe dans ce territoire-là.

C'est un seul bail de villégiature, alors une station météorologique sur le bord du lac Clérac et des trappeurs autochtones qui fréquentent le territoire.

925 Et vraiment, c'est un territoire, au nord du lac Clérac, il y aurait des trappeurs cris notamment qui fréquentent le territoire, mais c'est aussi un territoire qui peut être fréquenté par les Innus de Mashteuiatsh.

930 Rapidement, les agrandissements qu'on a proposés, c'était beaucoup axé, qu'on a analysés, c'était beaucoup axé sur le caribou forestier. Alors comme on le mentionnait déjà, pour avoir un territoire propice au caribou forestier, idéalement, ça prend des aires protégées de très très grande dimension.

935 Alors on essaie un peu d'accroître un peu la dimension donc de cette aire protégée là.

940 Il y avait aussi une question de connectivité. Alors vous avez ici la pointe du futur Parc Albanel-Témiscamie-Otish, une aire protégée pour laquelle il y a eu une consultation publique déjà, donc il s'agissait de faire un lien entre le territoire qu'on avait initialement identifié et cette aire protégée là.

Alors on fait un corridor, on propose un corridor qui permet de rejoindre les deux (2) aires protégées.

945 Aussi, il y avait une question de représentativité. Je vous ai mentionné qu'il y avait beaucoup de milieux peu productifs au niveau productivité forestière à l'intérieur des limites du territoire actuel, et dans la dépression du lac Manouane, il y a beaucoup d'écosystèmes qui sont productifs au niveau matière ligneuse, et donc vers le sud, le relief est plus prononcé, un meilleur drainage, et donc des forêts plus productives, alors les deux (2) ajouts ici rajoutent des territoires un peu plus productifs, donc des forêts plus fermées.

950

Et on avait aussi des données de fréquentation du caribou, abondantes, dans les secteurs qui sont ajoutés ici.

955 L'ajout, donc, c'est trente-six kilomètres carrés (36 km<sup>2</sup>) pour une superficie finale de quatre cent onze quatre kilomètres carrés (411,4 km<sup>2</sup>).

Alors voilà! Si vous avez quelques questions par rapport au lac Clérac?

**PAR LE COMMISSAIRE:**

960 Bien, on en a une, en fait.

Bon, les agrandissements 2 et 3 n'ont pas été acceptés, 3a et 3b le sont, le corridor pour faire la connectivité.

965 Dans le document sur les ateliers, on a lu quelque part que l'agrandissement qui permettrait la connexion est proposé sous conditions?

**PAR M. ANDRÉ R. BOUCHARD:**

970 Oui. Au moment de réaliser les ateliers, on était en train d'analyser ces propositions d'agrandissements là, alors on n'avait pas fini, le ministère des Ressources naturelles n'avait pas terminé ses analyses et donc, on avait certaines vérifications à faire qui ont été finalement faites, et c'est ce qui nous a permis finalement de retenir les territoires.

975 C'est la raison pour laquelle il y a une différence, là.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

980 Parfait, merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

985 C'est beau, merci. Vous pouvez continuer.

**PAR M. ANDRÉ R. BOUCHARD:**

990 Le territoire suivant, donc on passe au lac Onistagane, la réserve de biodiversité projetée du lac Onistagane! Donc une superficie de six cent soixante-quatorze virgule cinq kilomètres carrés (674,5 km<sup>2</sup>). Encore une fois, on est dans un secteur caribou.

En fait, cette proposition-là, j'avais une autre présentation aussi qui présentait le cadre écologique de référence, et je présentais l'exemple du lac Onistagane, l'évolution, en fait, qu'il a pu y avoir pour arriver à ce territoire-là.

995 Initialement, on avait deux (2) territoires distincts, un qui était situé autour du lac Onistagane et un autre qui était plus au sud, à l'ouest, en fait passablement dans la section que Rodrigue nous présentait, les massifs actuels de protection du caribou forestier.

1000 Donc on avait deux (2) territoires, et en travaillant avec les intervenants, notamment avec les compagnies forestières, on a évolué pendant plusieurs mois, des discussions, on a cheminé vers le projet qui est actuellement la réserve projetée actuelle.

1005 C'était donc les propositions initiales, c'était des propositions qui dérivait de propositions de la Table régionale sur les aires protégées, encore une fois, de la Société de gestion environnementale et il y avait aussi, ça venait aussi de l'Alliance de recherche université et communautés, en fait, qui est un groupe qui travaille à l'UQAC, des chercheurs de l'UQAC qui ont fait plusieurs propositions d'aires protégées. Et il y avait aussi la MRC Maria-Chapdelaine qui avait soumis une proposition dans ces secteurs-là, ainsi qu'il y avait des secteurs d'intérêt pour le caribou forestier.

1010 Et d'ailleurs, les agrandissements, on va le voir plus tard, sont reliés au caribou.

1015 Rapidement, ce que vous pouvez voir, en fait, encore une fois, une photo Google. Alors on voit l'ensemble du territoire avec des secteurs de perturbations et là-dedans, il faut voir qu'il y a des feux, puis dans cette partie-là notamment, il y a passablement de feux.

Il y a bien sûr des coupes. Et on voit certainement des massifs de protection que tout à l'heure on voyait qui étaient identifiés par Rodrigue encore une fois.

1020 Donc rapidement, un des lacs importants au nord, le lac Allenou, en fait un des rares lacs qui possède un nom dans ce secteur-là.

1025 Vous voyez le relief dans ce secteur-là. Le secteur nord, lui, appartient à la région naturelle de la dépression du lac Manouane, alors que la portion sud, elle, appartient à une autre région naturelle qui est celle des collines du lac Péribonka. Donc le nord est beaucoup plus plat, c'est dans la dépression du lac Manouane; le sud, c'est un territoire qui a plus de relief, et c'est pas le même type d'écosystème. Et aussi, c'est pas le même régime de perturbations au niveau des feux notamment.

1030 On voit ici une photographie du nord du lac Onistagane. Il faut se rappeler que le lac lui-même est un réservoir en fait hydroélectrique, ne fait pas partie de l'aire protégée.

1035 Alors l'aire protégée commence un peu plus haut, là, à partir du moment où il y a plus d'impact du réservoir, il y a plus de marnage au niveau de la rivière.

1040 Là, la portion de la rivière, toute la portion de la rivière au nord d'environ une quarantaine de kilomètres de rivière appartient, fait partie de l'aire protégée, est incluse dans l'aire protégée, alors que la rivière au sud d'Onistagane qui longe ici, et toute la section ici, est exclue, parce que c'est un réservoir, incluant une rivière au sud qui s'appelle la rivière Cocoumenen. Justement, voilà la rivière en question!

1045 Dans ce secteur-là qui est la région naturelle des collines du lac Péribonka, alors il y a plus de relief, et on a moins de feux, aussi des forêts productives, davantage de forêts productives, alors que le nord a beaucoup de dénudés secs et de dénudés humides.

1050 Au sud, on voit le principal massif de vieilles forêts qui demeure dans la réserve. Il y avait eu des coupes juste avant la création de l'aire protégée dans la portion sud où avant, il y avait effectivement des forêts du même type que celles qu'on voit ici dans le massif.

1055 Donc cette réserve de biodiversité projetée là, d'abord, c'est une réserve beaucoup axée sur le caribou forestier, malgré sa forme.

1060 Alors comme Rodrigue le mentionnait, c'est un élément majeur dans le territoire, si on le couple avec un ensemble de mesures qui sont prises autour et qui sont les massifs de protection et la rotation.

1065 On a aussi des écosystèmes typiques de la forêt boréale, avec des feux fréquents. Et ça, c'est tout à fait représentatif de la forêt boréale. Le feu est une composante.

1070 On a le massif résiduel de vieilles forêts le long de la rivière Cocoumenen. Et quarante kilomètres (40 km) de rivière qui sont protégés au nord et tout ça, c'est représentatif de plusieurs écosystèmes caractéristiques de ces deux (2) régions naturelles là.

1075 L'utilisation du territoire! Encore une fois, c'est un territoire qui est relativement isolé, peu accessible. Il y a des routes forestières quand même majeures qui permettent de l'atteindre, mais c'est quand même très très éloigné des routes régionales du Lac-Saint-Jean notamment. Alors il faut vouloir se rendre à ce territoire-là pour l'atteindre.

1070 Il y a peu de villégiature, comme vous le voyez, bien qu'il y ait un certain nombre de baux de villégiature qui sont localisés, en fait, entre la cote de marnage maximale du réservoir et le réservoir lui-même, donc qui se retrouvent à l'extérieur de l'aire protégée mais coincés entre l'aire protégée et la portion exclue de la rivière et de ses bords immédiats.

1075 Il y a du piégeage, puisqu'on est dans la réserve à castor de Roberval, et il y a une utilisation autochtone. Alors il y a un site patrimonial qui avait été identifié, qui était identifié dans l'entente de principe qui a été signée avec les Innus notamment.

1080 Il y a aussi un secteur qu'on appelle un Innu Assi qui est un territoire qui va devenir éventuellement pleine propriété des Innus lorsqu'il y aura la signature d'un traité avec eux.

1085 Et les agrandissements qu'on a proposés et les limites finales, d'ailleurs la portion ici, vous voyez, a disparu, alors ça, ça va être la portion de l'Innu Assi qui est prévue au niveau, puis il va peut-être y avoir d'autres ajustements qui seront apportés, puisqu'il y a une évolution des discussions quand même avec les Innus à ce niveau-là.

Alors nous, évidemment, ce qui devient en pleine propriété des Innus, ça peut pas faire partie de l'aire protégée, puisqu'il faut que ce soit des terres publiques.

1090 Les agrandissements donc sont beaucoup en fait, c'est des territoires qui avaient été étudiés initialement. Dans le cheminement qu'on a fait entre les deux (2) territoires initiaux qui avaient été identifiés, les deux (2) territoires d'intérêt qui avaient été identifiés au départ en 2003-2004, et qui ont conduit à cette espèce de fusion là des deux (2) territoires, alors on avait essayé, beaucoup discuté avec les compagnies pour ces secteurs-là et finalement, les compagnies, dans leurs processus de certification, eux, ils ont proposé de protéger ces territoires-là.

1100 Et là, finalement, nous, on les propose pour agrandir le territoire. Ce qui permet aussi un meilleur noyau de conservation dans ce secteur-ci notamment. Alors on atteint des largeurs d'aire protégée d'une vingtaine de kilomètres, alors que la largeur, les largeurs ici, c'est très très mince, quelques kilomètres à peine. Alors là, c'est un meilleur noyau de conservation.

Beaucoup d'utilisation du caribou documentée.

1105 Pour la représentativité aussi, parce que la portion sud, comme je vous le disais, appartient à la région naturelle des basses collines du lac Péribonka qui, elle, est une des régions dans laquelle il y a beaucoup de carences encore dans le réseau d'aires protégées régionales.

1110

D'ailleurs ça, bien en fait, c'est une région naturelle dans laquelle on va chercher à rajouter des aires protégées ailleurs, mais cet agrandissement-là est une contribution quand même pour corriger ces carences-là.

1115

Et au total, on ajoute quand même trois cent dix-huit kilomètres carrés (318 km<sup>2</sup>), un peu plus de trois cent dix-huit kilomètres carrés (318 km<sup>2</sup>) au territoire qui atteint près de mille kilomètres carrés (1000 km<sup>2</sup>), la proposition qu'on soumet pour le statut permanent.

Alors si vous avez des questions!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1120

Quelques petites questions de précision!

1125

Moi, j'ai également regardé sur Google à chacune des aires protégées, et j'avais remarqué qu'à l'embouchure du lac à l'est, on voit qu'il y a un chemin. Je sais pas si c'est le chemin de Rio Tinto Alcan auquel vous faites allusion dans le document ou si c'est un chemin forestier, mais on voit qu'il y a une piste d'atterrissage qui est pas loin de ce chemin-là, donc à quelques kilomètres, c'est à une dizaine de kilomètres à l'est.

Ça, c'est les opérations de qui, êtes-vous au courant pour l'aéroport?

1130

**PAR M. ANDRÉ R. BOUCHARD:**

C'est Produits forestiers Résolu qui est dans ce secteur-là.

1135

**PAR M. DAMIEN CÔTÉ:**

L'aéroport, c'est un aéroport de la SOPFEU qui vise la protection des forêts. C'est deux (2) nouveaux aéroports qui ont été inaugurés en 2006 et 2007, celui de Manouane et de Manicouagan, qui permettent notamment aux avions-citernes d'être en mesure d'opérer dans la portion nord du territoire, ce qui n'était pas le cas jusque-là.

1140

Donc ces deux (2) aéroports-là.

1145

La route, il faut comprendre que le territoire au nord du réservoir Péribonka à aller jusqu'au lac Manouane, il y avait une ancienne route qui était là, qui était une route de Rio Tinto ou d'Alcan à l'époque, mais il y avait pas de connectivité routière. C'est-à-dire que c'est une route qui avait été construite au moment de la mise en eau du réservoir Manouane en 1959 ou dans ces années-là, 59-60, et la communication pour se rendre – parce qu'Alcan à l'époque avait une base

1150 météo et des installations de surveillance du réservoir qui étaient au lac Manouane – et la communication pour se rendre là se faisait par bateau sur le réservoir Péribonka. Donc on embarquait sur un bateau, un traversier au sud du Péribonka qui montait au nord, puis à partir du nord, il y avait une route qui partait du nord de Péribonka pour se rendre jusqu'à Manouane.

La connectivité avec le reste du réseau routier s'est faite en 2002.

1155 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça répond à la question, je vous remercie.

1160 **PAR M. DAMIEN CÔTÉ:**

C'est un autre petit bout de l'histoire!

1165 André, si vous me permettez, monsieur le Président, j'avais une question pour monsieur Bouchard, par rapport à l'Innu Assi, parce que d'ici, je vois pas bien les ajustements que vous avez faits!

La délimitation actuelle de l'Innu Assi dans Onistagane, il y a une portion des deux (2) côtés du lac...

1170 **PAR M. ANDRÉ R. BOUCHARD:**

Oui, c'est pour ça que je mentionnais qu'éventuellement, il y aura un ajustement, des ajustements de faits.

1175 **PAR M. DAMIEN CÔTÉ:**

OK. Donc l'ajustement que vous avez fait était avec l'ancienne version de la délimitation?

1180 **PAR M. ANDRÉ R. BOUCHARD:**

Oui.

1185 **PAR M. DAMIEN CÔTÉ:**

OK. Merci.



**PAR LE COMMISSAIRE:**

Pour continuer dans la même veine!

1190

Donc le site du lac Onistagane qu'on a du site Internet qui permet de télécharger les cartes, la délimitation qu'on a là, elle est désuète alors, c'est ça qu'on comprend?

**PAR M. ANDRÉ R. BOUCHARD:**

1195

Oui, il y a eu beaucoup de discussions entre le gouvernement, je vais laisser Christiane qui connaît bien ce dossier-là.

**PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:**

1200

En ce moment, il y a une ronde de négociations intenses avec les Innus, entre autres pour, je pense, régler la question de territoire, puis on a su que l'Innu Assi d'Onistagane n'était pas exactement la même qui était dans l'entente de principe, puis oui, ça déborde sur l'autre côté du lac.

1205

Mais on a dit qu'on était pour s'ajuster, pour rajuster la limite aux nouvelles propositions.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1210

Est-ce qu'on vous a envoyé un document quelconque pour l'illustrer?

**PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:**

1215

Disons qu'on l'a reçu cette semaine, on a reçu la carte cette semaine venant du SAA.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1220

Parce que quelque part, ça intéresse la Commission aussi. Mais comme aujourd'hui, je passe mon temps à demander des documents qu'on peut pas obtenir, je veux valider ça aussi!

**PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:**

Écoutez, je peux vérifier avec le SAA.

1225 **PAR LE COMMISSAIRE:**

S'il vous plaît.

1230 **PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:**

C'est peut-être pas un document public pour le moment, parce que c'est un document de négociation, ça peut peut-être encore changer, mais je peux demander au SAA.

1235 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est ça, vérifiez si le document est final ou si c'est encore en négociation. Donc on comprend très bien que si c'est en négociation, donc on prendra pas le document bien entendu.

1240 Dans l'Innu Assi, par exemple, est-ce qu'il y a des baux de villégiature actuellement qui appartiennent à des tiers?

Et ce que j'en comprends, ça voudrait dire que ces baux-là seraient révoqués?

1245 **PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:**

Dans l'Innu Assi, ce que je comprends, c'est qu'il y a pas de baux de villégiature qui ont été accordés dans l'Innu Assi.

1250 **PAR M. ANDRÉ R. BOUCHARD:**

S'il y a des droits fonciers, ça doit être quelqu'un de Mashteuiatsh qui l'a, un camp.

1255 **PAR M. DAMIEN CÔTÉ:**

À ma connaissance, il y a aucun droit foncier dans l'Innu Assi, dans le territoire d'Innu Assi.

Ce n'est pas un territoire de très grande dimension, ça mesure moins de dix kilomètres carrés (10 km<sup>2</sup>), c'est pas très grand.

1260 Puis normalement, il n'est pas censé y avoir de baux à l'intérieur.

Il y en a un d'indiqué?

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1265

Dans les dépliants déposés par le ministère du Développement durable, ceux-là, exactement au milieu du lac à gauche sur la presqu'île qui est la partie sud désignée de l'Innu Assi, et puis en face de l'autre côté du lac, il y a effectivement des droits fonciers qui sont notés, qui sont mentionnés comme des baux hors territoire, ça fait que si c'était possible juste de clarifier la chose.

1270

**PAR M. ANDRÉ R. BOUCHARD:**

On pourra vérifier s'il y a des droits fonciers qui recourent l'Innu Assi.

1275

**PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:**

Écoutez, moi, je pense qu'il y a pas de droit foncier qui a été accordé sur l'Innu Assi.

1280

Il y a peut-être une erreur, en tout cas, on va vérifier s'il y a pas une erreur dans la représentation graphique.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1285

Oui, c'est peut-être juste une question d'échelle, ça se peut.

Mais est-ce que le fait qu'il y ait un site patrimonial qui est en train d'être discuté, en plus de l'Innu Assi, est-ce que ça peut avoir des répercussions sur les baux de villégiature dans l'aire protégée, s'il y en a?

1290

**PAR M. ANDRÉ R. BOUCHARD:**

Au niveau des sites patrimoniaux, il y a des modalités qui doivent être convenues entre le gouvernement puis les Innus.

1295

Ces modalités-là sont pas connues actuellement, ça fait qu'on peut pas répondre.

Et en principe, il n'y a pas cette volonté-là de remettre en question. C'est plutôt des modalités particulières de gestion qu'une révision des droits actuels.

1300

**PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:**

1305 J'ajouterais qu'en ce moment, dans la discussion concernant les sites patrimoniaux, je veux dire, il y a des droits qui sont accordés. Je pense qu'autant le gouvernement, le ministère des Ressources naturelles, discute avec les Innus sur qu'est-ce qui va advenir de ces droits-là.

1310 Donc pour le moment, c'est un peu prématuré de dire, bon, si ça demeure un site patrimonial, quelles sont les modalités qui vont être convenues lors de l'entente, si la villégiature va être maintenue, si c'est des droits qui vont être rachetés.

Donc pour le moment, disons que c'est en discussion.

1315 Pour nous, qu'il y ait une superposition d'aires protégées, pour le moment, je veux dire, si jamais il y avait une décision à l'effet, le ministère, je veux dire, on va se conformer. Le traité va prévaloir sur les activités du ministère ou sur la Loi sur la conservation du patrimoine naturel.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1320 D'accord. Pour cette réserve-là aussi, spécifiquement pour celle-là, vous dites que les détenteurs de droits fonciers devront être sensibilisés à la création d'aires protégées.

Pourquoi pour celle-là, pourquoi c'est mentionné explicitement alors que ça l'est pour aucune des autres?

1325 **PAR M. ANDRÉ R. BOUCHARD:**

1330 Je dirais que dans le cas de cette réserve-là, comme elle est très éloignée, puis il y a quand même passablement de villégiateurs, en particulier on pensait aux villégiateurs qui sont coincés entre l'aire protégée et le réservoir. Parce qu'eux, ils traversent l'aire protégée avec un chemin et ils vont être en bordure de l'aire protégée, alors ils auront pas le choix de passer dans l'aire protégée.

1335 Et c'est dans ce sens-là qu'on l'a mentionné dans ce cas-là. Mais c'est vrai pour toutes les réserves, effectivement. Ça aurait pu être écrit pour toutes les réserves.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

D'accord, merci.

1340 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien, on vous remercie, vous pouvez poursuivre avec la prochaine.

1345 **PAR LE COMMISSAIRE:**

J'en ai une autre!

1350 Ça, c'est une question personnelle. Dans les enjeux de conservation, vous mentionnez que la rivière Péribonka, à l'amont du lac Onistagane, est un enjeu de conservation majeur. Voulez-vous me dire pourquoi s'il vous plaît?

**PAR M. ANDRÉ R. BOUCHARD:**

1355 En fait, au départ, quand j'ai commencé à travailler sur ce dossier-là, j'avais même imaginé qu'on aurait pu faire une réserve aquatique avec la portion nord de ce territoire-là!

1360 Parce que d'abord la rivière, c'est sûr que les barrages sont en aval, et puis c'est sûr que c'est pas une rivière, c'est une rivière qui a été harnachée, il y a des modifications quand même de l'écologie de la rivière, mais il faut voir que la rivière Péribonka, c'est quand même une des rivières majeures, un des affluents majeurs du lac Saint-Jean, et on aurait pu, comme le territoire, on voit que c'est de chaque côté, alors à ce moment-là, je voyais la similarité entre la réserve du lac au Foin et la réserve ici. On avait à peu près la même distance.

1365 En fait, il y a un élément qui est intéressant dans la portion nord de la réserve, c'est certainement la rivière, parce qu'au niveau des milieux terrestres, en fait on avait aussi identifié au départ, quand on a travaillé sur ces territoires-là, il y avait ce qu'on appelait à l'époque des types géomorphologiques particuliers, des types de dépôts qui sont très très particuliers, et on les appelait quand même des types géomorphologiques irremplaçables. Je sais pas si tu te souviens de ça, Damien!

1370 Alors c'était des types de milieux physiques en fait qu'on voulait absolument avoir dans le réseau d'aires protégées.

1375 Mais c'est ça, ils sont juste à côté de la rivière, c'est des types de dépôts bien bien particuliers.

Mais la rivière, en fait, ça m'apparaissait, comme c'est une aire protégée linéaire, pas très très large, il me semble que c'est l'élément majeur de conservation dans le nord de la réserve, mais il y a pas plus de raisons que ça.

1380

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Oui, vous pouvez passer à la suivante!

1385

**PAR M. ANDRÉ R. BOUCHARD:**

La suivante, c'est la réserve de biodiversité projetée des Montagnes-Blanches qui est du côté est de la région administrative, sous celle du lac Plétipi.

1390

La réserve de biodiversité projetée des Montagnes-Blanches, c'est neuf cent cinquante-neuf kilomètres carrés (959 km<sup>2</sup>), alors c'est une superficie quand même intéressante. Ça découle de propositions qui avaient été faites par la Table régionale sur les aires protégées et aussi par l'Alliance de recherche université-communautés, le groupe de recherche de l'Université du Québec à Chicoutimi. Donc c'est des propositions qui découlent de propositions régionales, des aires protégées qui découlent de propositions régionales.

1395

C'est un territoire aussi magnifiquement intègre, il y a pas de routes qui permettent de l'atteindre actuellement. Alors les seules possibilités de s'y rendre, c'est par la voie des airs.

1400

Alors vous avez au nord la rivière Memepishin qui est une petite rivière qui part des hauteurs des montagnes Blanches, des hauteurs du massif, et qui se jette dans le lac à la Croix qui, lui, appartient au bassin versant de la rivière des Outardes.

1405

Et on est, au niveau de cette réserve de biodiversité là, au confluent, en fait on rejoint trois (3) bassins versants, celui de la rivière des Outardes ici au niveau du lac à la Croix, au sud où on voit ici la vallée de la rivière Betsiamites, bien sûr c'est le bassin versant de la rivière Betsiamites, et plus à l'ouest, dans la portion nord, ça appartient au bassin versant de la rivière Péribonka.

1410

Donc on est dans la tête de ces bassins versants là, alors c'est un endroit intéressant au niveau du maintien de l'intégrité du milieu aquatique.

1415

Les écosystèmes terrestres aussi sont remarquablement intègres.

On voit ici un des lacs principaux sur les hauteurs du massif; alors il y a un massif, c'est à peu près huit-neuf cents mètres (800 m-900 m) d'altitude, avec des maximums à mille mètres (1000 m) qui sont un petit peu, par exemple, à l'extérieur de la réserve, mais ici, le lac Brué doit être à huit cent cinquante mètres (850 m) d'altitude. Et vous voyez un peu le paysage.

On a des milieux du type toundra, des milieux ouverts, des arbres rabougris, et puis dans les baises, on peut avoir des forêts un peu plus denses.

1420 Les éléments donc intéressants, c'est au niveau de la représentation. En fait, on est dans deux (2) régions naturelles, celle du plateau de la Manicouagan et celle du massif de la Manouanis. Alors c'est deux (2) régions naturelles. Celui du massif de la Manouanis est presque tout au Saguenay—Lac-Saint-Jean, dans la région administrative, alors que celui du plateau de la Manicouagan, évidemment, est davantage sur la Côte-Nord.

1425 Mais les écosystèmes évidemment qu'on retrouve dans cette aire protégée là sont représentatifs de plusieurs écosystèmes de ces régions naturelles là.

1430 Un élément majeur encore une fois, c'est le caribou forestier, bien qu'on n'ait pas énormément de données dans ces secteurs-là où peut-être actuellement, le ministère des Ressources naturelles d'ailleurs essaie de documenter davantage un peu plus au nord.

On a des milieux naturels très intègres, beaucoup de vieilles forêts. Bien sûr, comme je le mentionnais, les têtes de bassins versants.

1435 Et juste un élément que je voulais rajouter! On voit les feux aussi. Alors c'est un territoire qui est soumis aux feux aussi, bien que l'altitude et la hauteur du massif font en sorte que la pluviométrie est assez élevée, puis la fréquence des feux est moins élevée sur le massif qu'ailleurs autour du massif dans les altitudes moins élevées.

1440 Donc l'utilisation, évidemment, étant donné l'inaccessibilité, est très faible. Très peu de villégiature. Utilisation autochtone encore une fois.

1445 Il y a un site patrimonial. En fait, le lac Manouanis est identifié comme site patrimonial pour la Communauté de Pessamit.

1450 Et l'agrandissement qu'on propose aussi va recouper une partie de ce site patrimonial là. Alors les agrandissements en question, c'est relié à un des meilleurs noyaux de conservation, on en a parlé tout à l'heure au niveau des effets de bordure, même s'il n'y a pas de coupe forestière. Alors dans le futur, il peut y avoir beaucoup d'autres interventions.

1455 Donc en ayant un meilleur noyau de conservation, on évite d'avoir des territoires qui sont entourés de perturbations, qui ont une meilleure capacité de conserver des écosystèmes intègres et aussi, de servir d'abri à bien des espèces qui supportent moins bien les perturbations.

Et ici encore une fois, on voit que ça augmente le noyau de conservation. Ça arrondit un peu la réserve.

1460 Et dans le sud, la proposition également, alors on avait une portion qui était plus mince de l'aire protégée, qui est moins efficace en termes de conservation.

Et l'agrandissement permet d'améliorer ça.

1465 Aussi bien sûr, une meilleure protection du site patrimonial de Pessamit, protection du caribou forestier, zone de concentration élevée de pistes d'hivernage.

1470 L'ajout de ces agrandissements-là ajoute trois cent vingt-huit kilomètres carrés (328 km<sup>2</sup>), trois cent vingt-neuf kilomètres carrés (329 km<sup>2</sup>), pour une superficie totale de presque mille trois cents kilomètres carrés (1300 km<sup>2</sup>).

Alors voilà pour cette réserve!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1475 Permettez, je vais commencer par quelques petites questions!

1480 Entre autres, je suis encore allé voir Google pour cette aire protégée là, et j'ai remarqué qu'au lac à la Croix, et c'est pas identifié non plus dans le dépliant, le dernier dépliant, c'est qu'il y a une propriété qui est située dans le lac à la Croix, qui semble assez importante.

Les gens mettent des photos Google, et je suis allé cliquer là-dessus, et ça s'appelle le Camp du lac à la Croix. C'est pas indiqué comme un bail de villégiature, donc c'est pas identifié dans vos figures. Le camp me semble assez important, même il y aurait trois (3) bâtiments.

1485 Je voulais vous signaler ce fait. On va sur Google, il y a une petite photo qui apparaît, et on peut cliquer. Mais ça n'apparaît pas apparemment comme bail de villégiature. Donc je voulais simplement signaler le fait.

1490 Là, je l'ai remarqué ici, donc c'est possible, si j'ai compris, si c'est pas là, est-ce que c'est possible qu'il y ait des baux de villégiature que vous ayez oubliés?

**PAR M. DAMIEN CÔTÉ:**

1495 Il y a un bail de villégiature dans la partie, mais il y en a plusieurs dans la portion sud, mais dans le nord, effectivement, au lac à la Croix, il y a un bail qui est dans la branche nord-est, vraiment dans la partie nord-est du lac à la Croix.



**PAR LE PRÉSIDENT:**

1500 OK. Parce qu'il apparaissait pas sur le petit dépliant, je me posais la question simplement.

**PAR M. DAMIEN CÔTÉ:**

1505 Excusez-moi! En fait, il est sur le dépliant, mais il est à l'extérieur de la limite. Dans le dépliant, quand on le regarde, il est à l'extérieur de la limite.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1510 Et celui dont mon collègue parlait, il est à l'embranchement des branches nord-est et nord-ouest.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1515 Il est situé, si on peut le montrer, la flèche, les gens vont le voir à l'écran, il est situé ici.

**PAR M. DAMIEN CÔTÉ:**

1520 À ce moment-là, il apparaît pas dans nos registres, il faudrait voir. Ça vaudrait la peine, c'est sûr que c'est un peu compliqué d'aller faire la vérification, c'est un petit voyage de dix mille dollars (10 000 \$) aller-retour!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1525 Mais vous pouvez voir sur Google une photo du camp, une photo aérienne, j'imagine, prise par un hydravion. Alors c'était pour vous signaler la position de ce camp-là qui se nomme sur la photo, le Camp du lac à la Croix d'ailleurs!

1530 Dans le document, je vais m'adresser au ministère du Développement durable, dans le document de consultation, il est question beaucoup de l'UAF 24-52 située à l'ouest du massif des Montagnes. J'essaie de comprendre la dynamique.

On parlait d'un problème d'accès à certaines portions de l'unité d'aménagement forestier à l'époque, est-ce que cette situation-là est réglée à ce moment-là avec l'exploitant forestier?

1535

**PAR M. ANDRÉ R. BOUCHARD:**

Non, ça demeure à régler. En fait, il va falloir, avant qu'on finalise le contour final de ce territoire-là, qu'on vérifie avec l'industriel s'il y a nécessité de prévoir un passage dans la portion qu'on propose en agrandissement.

1540

J'ai pas la carte de l'UAF en question, mais en fait, si je vous montre un peu avec la souris ici! L'UAF, en fait, se poursuit au nord ici dans cette section-ci, puis un peu plus à l'ouest vers le lac Manouane, et donc normalement, le bénéficiaire doit, pour monter, il faut qu'il trouve une voie d'accès à ces territoires-là. Damien, si tu veux!

1545

**PAR M. DAMIEN CÔTÉ:**

1550

Oui, effectivement. Mais évidemment le contexte a un peu changé, comme on l'a mentionné déjà à quelques reprises aujourd'hui. C'est la dernière année d'opération, de planification par les industriels. À compter de l'an prochain, donc actuellement, la planification pour l'année 2013, c'est le ministère qui la réalise.

1555

Et également, Rodrigue a présenté un peu tantôt la question du Plan d'aménagement du caribou forestier qui, dans le contexte où Produits Forestiers Arbec à l'époque nous avaient interpellés à ce sujet-là, a également changé.

1560

Parce qu'on avait à l'ouest du territoire protégé, à ce moment-là, un massif de protection qui empêchait la construction d'une route ou qui limitait sérieusement la construction d'une route principale et qui faisait en sorte que Produits Forestiers Arbec ne pouvait pas accéder à la portion nord-ouest du territoire.

1565

Puis là, si vous voulez voir, je pourrai vous le montrer tantôt, je l'ai ici à l'écran, pour illustrer un peu.

Donc actuellement, la révision du Plan d'aménagement de l'habitat du caribou forestier a un peu levé cette contrainte-là, parce qu'on a fait une optimisation de nos différents massifs, qui nous permet de libérer des espaces dans ce contexte-là et qui devrait théoriquement nous permettre de construire une route à l'ouest de la réserve.

1570

Il faut se rappeler qu'au moment où on a travaillé dessus, André, tu t'en souviens, on avait demandé la soustraction d'un corridor qui traverserait la réserve de biodiversité, pour nous permettre de monter vers l'est et de traverser dans la portion ouest.

1575 Actuellement, les dernières analyses qui ont été faites par les aménagistes chez nous nous disent qu'on devrait être capable de passer à l'ouest.

1580 Donc il reste quand même, on avait mis une condition, si on veut, dans les propositions d'agrandissements, parce que les analyses finales de construction du réseau routier, André a montré des images tout à l'heure qui nous indiquent que c'est des zones qui sont quand même assez montagneuses, donc pour construire un réseau routier pour ce qu'on appelle des transporteurs hors route, ces secteurs-là sont opérés avec des camions de cent dix tonnes (110 t), quatorze pieds (14 pi) de large, bon, c'est ce qu'on appelle des mastodontes dans le monde forestier, ça demande des chemins qui ont des pentes maximales, donc il pourrait y avoir des contraintes de ce côté-là. Ça va demander une analyse plus détaillée.

1585 Donc d'ici la désignation finale, il va falloir qu'on réalise, dans les agrandissements, ces analyses-là, pour savoir si effectivement, on est capable de passer complètement à côté ou s'il y a pas de moyen de passer à côté, parce que ça peut être assez contraignant.

1590 Puis ça touche l'agrandissement 2, je vous dirais, et l'agrandissement 4 dans ce contexte-là.

Je suis pas sûr le 2, par exemple, il faudrait vérifier, parce que je pense qu'on n'est pas loin de la limite. On va le regarder. Je peux l'afficher à l'écran, si vous voulez.

1595 **PAR M. ANDRÉ R. BOUCHARD:**

Le 2?

1600 **PAR M. DAMIEN CÔTÉ:**

Bien, la limite de l'UAF. Ça va nous permettre de voir quel est l'élément contraignant.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1605 On y reviendra quand monsieur Bouchard aura fini sa présentation?

**PAR M. DAMIEN CÔTÉ:**

Il y a pas de problème.

1610

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Merci.

**PAR M. ANDRÉ R. BOUCHARD:**

1615

Alors je poursuis avec la suivante?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1620

Faites la suivante, puis ensuite, nous allons faire une petite pause!

**PAR M. ANDRÉ R. BOUCHARD:**

1625

D'accord. La suivante, c'est la réserve aquatique projetée du lac au Foin avec laquelle on propose plutôt de faire une réserve de biodiversité, alors ce qui serait la réserve de biodiversité du lac au Foin.

1630

Donc c'est un territoire qui avait été initialement proposé, en fait qui dérive de propositions de la MRC Maria-Chapdelaine, la Société de gestion environnementale et de la Table régionale sur les aires protégées.

C'est le territoire ici. Et la superficie est de cent soixante-douze virgule quatre kilomètres carrés (172,4 km<sup>2</sup>).

1635

Le lac au Foin, en fait, c'est un élargissement de la rivière Mistassibi qu'on voit ici dans ce secteur-ci, en fait, la portion la plus large du lac est tout de suite au début, en fait, de cet élargissement-là. Alors il y a une assise géologique différente, c'est un passage particulier au niveau géologique qui fait cette modification-là.

1640

Des paysages qui sont extrêmement impressionnants, en fait.

1645

Au niveau du lac au Foin, c'est un peu comme un fjord, ça donne un peu l'impression du fjord du Saguenay alors que la portion nord de la réserve, on a une rivière méandreuse, et c'est cette rivière-là d'ailleurs qui fait l'objet de descentes des voyageurs, notamment des voyageurs français qui amènent les touristes descendre en canot cette rivière-là.

1650

Au nord, il y a un pont, en fait, qui faisait l'ancienne limite, en fait qui fait la limite de la réserve actuelle, alors il y a un pont, c'est un chemin forestier important qui traverse sur la rivière Mistassibi.

Donc rapidement, c'est un territoire qui est représentatif de quelques écosystèmes caractéristiques de deux (2) régions naturelles. En fait on a la portion, l'essentiel est dans la région

naturelle des collines du lac Péribonka, mais il y a une petite portion au nord qui est dans la dépression du lac Manouane. Donc c'est surtout représentatif des collines du lac Péribonka.

1655

Maintenant, la forme de cette aire protégée là permet pas de représenter vraiment bien les milieux terrestres, alors on a simplement la rivière et puis les premiers contreforts autour de la rivière.

1660

Donc bien sûr pour avoir un meilleur échantillon des écosystèmes, il faudra avoir un territoire davantage d'une forme différente, plus large. Et c'est une partie qui explique qu'il y a encore des carences dans la région naturelle, donc il va falloir d'autres territoires pour mieux représenter la diversité des écosystèmes.

1665

Mais il y a quand même des écosystèmes intéressants dans ce territoire-là qui sont représentés.

Il y a aussi le caribou forestier qui fréquente – d'ailleurs, l'exemple que Rodrigue présentait, on voyait la réserve de biodiversité du lac au Foin qui faisait partie des scénarios.

1670

Bien sûr, un territoire comme ça, s'il était tout seul pour le caribou, il vaudrait absolument rien, parce qu'il est beaucoup trop petit, puis il a des effets de bordure beaucoup. Il y a de la coupe, il y a eu de la coupe aussi dans ce territoire-là, il y a une portion du territoire qui est coupée, les dessus des versants ont été coupés.

1675

Ce qui est intègre, c'est les portions où il y a des pentes relativement fortes.

En fait, quand on calcule la proportion de milieux improductifs dans ce territoire-là, il y a la rivière et il y a les territoires à fortes pentes. Et on constate qu'il y a deux tiers (2/3) de la superficie qui est des milieux improductifs.

1680

Et l'autre tiers (1/3) bien, il a été coupé avant la création de la réserve.

Maintenant, quand on a une vision à long terme de ces territoires-là, bien, c'est des territoires qui vont se régénérer et qui vont éventuellement récupérer un couvert forestier normal.

1685

Donc il y a du caribou forestier. Il y a des escarpements bien sûr. L'escarpement en soi, c'est un type de milieu qui peut être intéressant pour certaines espèces. On peut penser à certains rapaces par exemple ou à certaines espèces d'oiseaux qui peuvent profiter de milieux comme ça.

1690

Il y a les milieux humides. On voit ici notamment, au nord du lac au Foin, juste avant l'entrée, alors on voit une portion qui avait été identifiée d'ailleurs par Canards Illimités dans leur

répertoire des milieux humides d'importance, au niveau du Lac-Saint-Jean, alors c'est un secteur, on voit toute une section de milieux humides, une très grande superficie.

1695

Il y a les escarpements ici et la rivière. Alors vous voyez un peu aussi l'aspect magnifique de ce territoire-là.

1700

Et il y a de vieilles forêts, quelques vieilles forêts sur les pentes, aussi près de la rivière, de vieilles pinèdes blanches, alors on a de vieilles pessières blanches, pardon. Il y a des arbres de plus de deux cents (200) ans, des conifères de plus de deux cents (200) ans, alors c'est des milieux qui sont peut-être un peu davantage protégés du feu que les milieux plus au nord où il y a d'ailleurs eu des feux dans les dernières années.

1705

Donc c'est un territoire intéressant au niveau écologique.

Et c'est un territoire qui est isolé et peu accessible. Oui, il y a des routes forestières importantes qui permettent de l'atteindre, notamment par le pont que je vous montrais au nord. En fait, c'est d'ailleurs une des façons les plus faciles de s'y rendre.

1710

Et étant donné les escarpements, c'est très difficile d'atteindre la rivière dans la portion autour du lac au Foin au sud. Il y a un sentier, en fait, qui est un sentier de motoneige l'hiver, puis l'été, on peut l'atteindre par voie pédestre, le lac, via ce sentier-là.

1715

Il y a une zec qui est la Zec de la Rivière-aux-Rats juste dans ce secteur-ci.

Et il y a une utilisation autochtone bien sûr. C'est un site patrimonial de la Communauté innue de Mashteuiatsh.

1720

Voilà, donc c'est l'utilisation.

Les agrandissements qu'on a proposés, c'était des propositions pour la certification forestière qui avait été faite par les compagnies. Et celui-ci est identifié d'une mauvaise couleur parce que finalement, il y avait un problème au niveau de droit minier, qui s'est avéré finalement disparaître, et c'est tous les agrandissements qui sont ici, en fait, sont retenus, sont acceptés et pourraient être faits au moment d'octroyer le statut permanent.

1725

C'est une des erreurs qu'il y a dans le document de consultation.

1730

Une meilleure protection des paysages bien sûr, du paysage visible à partir d'un canot. Alors c'est sûr qu'il y a un potentiel qu'il faut pas perdre au niveau de la valeur de ce territoire-là, pour l'utilisation du canot.

Ça ajoute vingt-quatre kilomètres carrés (24 km<sup>2</sup>) au territoire qui atteint près de deux cents kilomètres carrés (200 km<sup>2</sup>) au final.

1735

**PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est beau. Alors nous avons pas de questions spécifiques.

1740

Nous allons faire une petite pause de quinze (15) minutes.

---

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

---

1745

**REPRISE DE LA SÉANCE**  
**PRÉSENTATION DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,**  
**DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS**  
**SUR LES RÉSERVES PROJETÉES (suite)**

1750

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1755

Monsieur Côté, vous aviez un ajout?

**PAR M. DAMIEN CÔTÉ:**

1760

Oui, l'illustration pour le secteur des Montagnes-Blanches!

Pour voir la limite des UAF. Vous voyez, la ligne blanche est la limite de l'UAF 24-52.

Le territoire en vert, c'est la limite actuelle et les territoires en rouge sont les agrandissements.

1765

Donc ce que je mentionnais tout à l'heure, à l'origine, on avait prévu faire une route transversale ou un corridor transversal qui serait venu traverser par ici pour accéder à cette portion-là de territoire.

1770

Il faut comprendre, si je déplace un petit peu, vous allez voir pourquoi on dit qu'il fallait qu'on passe par là. C'est que dans la portion qui est ici, c'est extrêmement compliqué de venir faire des routes. On est dans une zone qui est en partie inondée par le réservoir Manouane, donc de faire une route principale qui monte ici, c'est très compliqué.

1775

L'idée initiale était de monter par ici puis de venir traverser comme ça dans le territoire.

Maintenant, aujourd'hui, on dit qu'on devrait être capable de monter en partant ici, en venant traverser quelque part, puis en montant comme ça ici.

1780

Maintenant, compte tenu de la topographie du terrain, il est possible qu'on ait besoin de passer à l'intérieur de la proposition d'agrandissement qui est là, donc il va falloir qu'il y ait une analyse qui est faite.

1785

Pour la partie nord ici, il y en a pas de problème, parce que la limite de l'unité d'aménagement est là. Donc c'est ce territoire-là ici, je penserais pas qu'il y ait de problème de ce côté-là.



Numéro 2, il y a pas de problème.

1790 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien, merci.

1795 **PAR M. DAMIEN CÔTÉ:**

Puis j'avais une autre petite image par rapport à l'Innu Assi dont on parlait tout à l'heure, c'est ce territoire-là ici.

1800 Dans le territoire d'Onistagane, qu'on regardait, la limite actuelle de l'Innu Assi, c'est cette portion-là ici.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1805 Excellent. Je vous remercie.

Nous pouvons poursuivre avec monsieur Bouchard.

**PAR M. ANDRÉ R. BOUCHARD:**

1810 Oui. Donc le territoire suivant, c'est la réserve de biodiversité projetée des Îles de l'est du Pipmuacan. Un territoire de quatre-vingt-huit kilomètres carrés (88 km<sup>2</sup>) qui avait été proposé à l'origine par la compagnie Boisaco, la Table régionale sur les aires protégées, l'Alliance de recherche université-communautés de l'UQAC.

1815 Donc c'est le cinquième territoire qui est dans le territoire du Plan Nord.

1820 Cette réserve de biodiversité là, en fait, c'est quatre (4) îles dont la plus grosse île est ici, la plus à l'est. Et en fait, on est dans une zone de séparation entre deux (2) régions naturelles. Alors à l'ouest, c'est la fameuse région naturelle des collines du lac Péribonka dans laquelle il y a toujours des carences en aires protégées, qu'on aura à combler du mieux possible dans les prochaines années, qu'on va essayer de combler dans les prochaines années.

1825 Et à l'est, on est plutôt dans le plateau de la Manicouagan, donc c'est une région naturelle sur la Côte-Nord.

C'est une région qui est mieux représentée au niveau du réseau d'aires protégées.

1830 La première photographie, en fait, il faut voir qu'ici, c'est l'ancien chenal de la rivière Betsiamites, parce que le réservoir Pipmuacan en fait ou la rivière Bersimis, comme les gens l'appelaient il y a déjà quelques années, donc c'est un chenal qui est très profond, deux-trois cents pieds (200 pi-300 pi) de profondeur d'eau ici, et on a, le long de ce chenal-là, en fait, les parois qui sont sur le côté de l'île ici, des parois très escarpées, beaucoup d'escarpements.

1835 C'est un paysage aussi qui est très joli, mais c'est sûr que le réservoir ne fait pas partie de l'aire protégée.

1840 Maintenant, le dessus de l'île, alors vous voyez ici un peu, c'est peut-être pas facile de voir, mais on voit que c'est aussi un paysage qui est pas nécessairement des forêts de productivité. On voit que c'est plutôt dénudé, beaucoup d'escarpements. En fait, les dépôts de surface sont très minces, c'est relativement pauvre, pour une partie, bien qu'il y a des parties où il y a quand même des forêts, de vieilles forêts.

1845 Ça, c'est un aperçu du dessus de l'île, la deuxième île la plus importante. Alors il y a un petit lac sur le dessus et derrière, on voit l'île principale qui est celle à l'est.

Donc c'est un territoire qui est représentatif de quelques écosystèmes caractéristiques des deux (2) régions naturelles que je vous nommais tout à l'heure.

1850 Il y a aussi le caribou forestier. La harde, en fait, du réservoir Pipmuacan où il y a quand même une harde qui est identifiée au niveau canadien aussi dans le Plan de rétablissement qui a été publié dernièrement, qui est en consultation, je pense, au niveau canadien. Et c'est une harde de caribous assez importante aussi au niveau du Québec.

1855 C'est des milieux naturels qui sont assez intègres, même très intègres. Alors même s'il y a des milieux souvent peu productifs, il y a quand même aussi des forêts productives, il y a pas d'activités humaines ou à peu près pas sur ce territoire-là, ce qui fait que le milieu est vraiment peu touché. C'est une île, c'est difficile d'accès évidemment.

1860 Et il y a des vieilles forêts, ce qui est toujours intéressant dans un paysage aménagé où il y a des coupes, il y a des feux, etc. Ce qui empêche pas qu'il peut y avoir aussi des feux éventuellement.

1865 Donc c'est un territoire qui est inaccessible par voie terrestre. Peu de villégiature, quelques baux à peine. Une utilisation autochtone, en fait c'est la Communauté de Pessamit.

Et les agrandissements qui ont été étudiés n'ont finalement pas pu être retenus. Sauf une petite île au nord et trois (3) autres petites îles plus loin dans le réservoir.

1870 Alors c'est un ajout de trois virgule six kilomètres carrés (3,6 km<sup>2</sup>), pour un total de quatre-vingt-douze kilomètres carrés (92 km<sup>2</sup>).

Les motifs derrière les agrandissements analysés étaient reliés à la fois au caribou, mais aussi il y avait une question de représentativité, en particulier dans la portion ouest.

1875 Comme je vous le disais, c'est une région naturelle qui demeure carencée au niveau du réseau d'aires protégées, alors on cherchait à améliorer ce côté-là.

Alors voilà pour la réserve de biodiversité projetée des Îles de l'est du Pipmuacan.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1880 Une seule question à monsieur Bouchard!

Compte tenu de la fragmentation, du fait que l'agrandissement numéro 4 est refusé, quel est l'intérêt du numéro 5, dans les circonstances?

**PAR M. ANDRÉ R. BOUCHARD:**

1885 C'est une très bonne question. Il va falloir statuer nous-mêmes.

1890 Je vous avouerais qu'il est pas certain qu'on procède, mais actuellement, on la propose, puis on verra les commentaires qui sont faits.

1895 Mais c'est certain que le design de ce territoire-là, c'est sûr que ça fait des îles un peu séparées, mais c'est pas non plus une problématique. C'est pas extrêmement grave. On a certaines aires protégées qui sont comme ça disjointes à certains endroits, et puis l'ajout n'est pas – on propose le territoire quand même, même si, je suis d'accord avec vous, qu'il aurait été préférable que ce soit davantage relié avec notamment l'agrandissement numéro 4 qui n'a pas pu être retenu.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1900 D'accord, merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1905 Merci.

**PAR M. ANDRÉ R. BOUCHARD:**

1910 La suivante, c'est la réserve de biodiversité projetée du Plateau-du-Lac-des-Huit-Chutes.

Alors là, on se rapproche un peu plus du milieu habité de la région. C'est un territoire davantage utilisé.

1915 C'était une proposition qui a été faite par le ministère de l'Environnement. Alors il faut comprendre que dans tous les territoires d'intérêt qui sont identifiés, dans toutes les propositions qui sont faites par la population, il reste souvent des trous, des endroits qu'on a besoin quand même pour avoir une représentativité du réseau, de faire des propositions, et il y a deux (2) cas où le ministère sur les dix (10) que vous avez actuellement en consultation, il y a deux (2) cas qui ont été proposés initialement par notre ministère.

1920 C'est un territoire qui a cent deux virgule sept kilomètres carrés (102,7 km<sup>2</sup>), qui est localisé ici, au nord du Parc national des Monts-Valin.

1925 Alors la réserve de biodiversité projetée du Plateau-du-Lac-des-Huit-Chutes, bien sûr au sud, on retrouve le lac des Huit Chutes qui est un lac important. Et à l'extrémité du lac, il y a, en fait, une importante concentration de villégiature qui est exclue de l'aire protégée, mais pour laquelle on aurait pu mettre, aussi elle devra être sensibilisée au fait que le lac, lui, est dans l'aire protégée. Alors si on l'a pas écrit, on va quand même le faire.

1930 Puis ici, donc, il y a passablement de villégiature, d'ailleurs on va le voir plus tard dans l'utilisation.

1935 Et c'est aussi, il y a beaucoup de lacs, il y a une proportion de lacs, je pense que c'est dix-sept pour cent (17 %) de la superficie du territoire qui est en lacs et rivières, lacs et cours d'eau.

Et il y a beaucoup de barrages, en fait des barrages de contrôle, c'est pas des barrages hydroélectriques, mais beaucoup de barrages de contrôle des niveaux d'eau. C'est des barrages qui sont là depuis longtemps, qui étaient là avant la création de l'aire protégée.

1940 Donc c'est pas une utilisation industrielle, c'est un contrôle disons des niveaux d'eau.

1945 Au niveau écologique, donc ce territoire-là est représentatif de la région naturelle des monts Valin. En fait, c'est un plateau qui est une forme de terrain qui est pas si fréquente que ça dans la région administrative et aussi dans cette région naturelle là du massif des monts Valin. Alors on cherchait à représenter, à avoir un exemplaire de plateau.

1950

Et on retrouve, en fait, il peut être fréquenté par deux (2) espèces menacées ou vulnérables, plutôt vulnérables dans ces cas-ci, le caribou forestier, et le garrot d'Islande.

Le caribou forestier d'ailleurs, lors des ateliers, les gens nous ont mentionné qu'ils en voyaient régulièrement, puis il y a eu des données aussi télémétriques.

1955

Il y a aussi quelques vieilles forêts, même si le territoire, vous avez peut-être pu le voir sur la photo Google, il y a eu des coupes dans une bonne partie de la portion sud du territoire.

Il faut comprendre qu'on était dans un secteur qui a été aménagé depuis très longtemps, on était même dans des coupes de deuxième rotation de coupes.

1960

Et si on veut avoir des écosystèmes représentatifs à un moment donné, plus vers la partie habitée du territoire, on n'a pas le choix de prendre des écosystèmes qui ont eu certains impacts, mais il faut voir encore là une fois à long terme ces territoires-là sont régénérés, ils vont se régénérer, lentement les impacts de ces coupes-là vont s'atténuer, puis au fil du temps, bien, on va avoir des écosystèmes relativement représentatifs du milieu naturel.

1965

Il y a aussi des populations d'omble de fontaine isolées dans ce territoire-là.

En fait, la Zec Onatchiway exploite la qualité en fait de ces lacs à truite là dans la réserve de biodiversité projetée.

1970

Donc l'utilisation, accessible par les routes forestières, pas facilement accessible, mais relativement accessible. Alors il y a la zec qui opère, ça fait partie de la zec, alors les gens viennent pêcher.

1975

Vous voyez quand même passablement de villégiature dans la moitié nord du territoire.

Et il y a un sentier de motoneige, deux (2) sentiers de motoneige, en fait, un qui atteint l'agglomération de villégiature près du lac des Huit Chutes, et un autre. D'ailleurs il y a une portion qui est exclue, la route forestière ici qui est utilisée aussi par les motoneiges est exclue du territoire.

1980

Alors c'est sûr qu'il va continuer à y avoir du transport de matières ligneuses dans ce territoire-là, dans la route ici.

1985

Malgré ça, cette villégiature-là, elle est concentrée, là, on est au nord, il y a une bonne portion de la réserve qui est dénuée de droits fonciers. Ça, ça peut être intéressant pour le futur, pour préserver certains paramètres de conservation qu'on veut conserver, notamment au niveau

par exemple de la préservation des espèces menacées, alors des secteurs qui sont moins fréquentés et davantage naturels.

1990           Donc beaucoup de villégiature, motoneiges, barrages, et chasse et pêche. C'est l'utilisation. Piégeage.

1995           Les agrandissements! Malheureusement, la seule proposition qu'on a analysée ne pouvait pas être retenue, et le territoire demeurerait à cent deux virgule sept kilomètres carrés (102,7 km<sup>2</sup>) qui est une superficie minimale de conservation.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2000           Une petite question! Justement, l'agrandissement proposé, particulièrement donc, vous mentionnez des contraintes de villégiature, mais plus précisément, c'est quoi la contrainte de villégiature, plus en détail?

**PAR M. ANDRÉ R. BOUCHARD:**

2005           Le ministère des Ressources naturelles pourra compléter, mais il y avait des projets de développement de villégiature dans ce secteur-là, et c'est sûr que nous, la villégiature existante, il y a aucun problème. Mais un projet de développement de villégiature, là, c'est tout à fait incompatible.

2010           Est-ce que vous voulez ajouter quelques éléments, Damien ou Rodrigue, pour les contraintes dans ce territoire-là?

Il y avait aussi des contraintes forestières.

2015           **PAR M. RODRIGUE HÉBERT:**

Oui effectivement, il y a des contraintes, je vais commencer avec les contraintes pour le développement de villégiature. Damien me mentionne ça aussi, ça va dans le sens de la consolidation qu'on exprimait tantôt.

2020           Ce secteur-là faisait non seulement l'objet de projet de développement pour la villégiature, mais aussi pour la villégiature commerciale.

2025           À ce moment-là, en mettant une aire protégée là-dessus, ça venait un peu zigouiller notre planification sur le développement commercial, l'aspect commercial dans la zec.

À l'heure actuelle, il y a de la récolte forestière dans ce secteur-là aussi.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2030

Donc on peut s'attendre qu'autour de l'aire protégée, il puisse encore y avoir de la consolidation au niveau développement récréotouristique, mais parallèlement à ça, bien, on mentionne la présence du caribou forestier.

2035

Donc ça peut être un peu incompatible entre les deux (2), ça?

**PAR M. RODRIGUE HÉBERT:**

2040

La présence du caribou forestier, monsieur le Président, va être notée de façon omniprésente sur le territoire, il est présent beaucoup partout, on en convient.

2045

Mais je vais vous faire la remarque, dans ce secteur-là, il y a déjà un niveau de concentration de villégiature énorme, puis encore une fois, avec le caribou en tête, si on amène une stratégie de consolidation, ça ressemblerait beaucoup à celle-là.

Ça fait qu'à toutes fins pratiques, les efforts que vous mettriez pour établir l'habitat du caribou là, on sait pas à quel point ça pourrait être si valable que ça, compte tenu de l'occupation du territoire.

2050

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Effectivement, sur Google, lorsqu'on zoome le long de la rivière à la Hache, on remarque qu'il y a beaucoup de baux de villégiature à la limite extrême nord, et la proposition d'agrandissement, on voit très bien...

2055

**PAR M. RODRIGUE HÉBERT:**

C'est un secteur qui a été énormément prisé, puis le MDDEP, lui, de son côté, puis nous autres aussi, on conçoit que la villégiature, ça peut être compatible avec les aires protégées, puis le monsieur, souvenez-vous du monsieur de la MRC qui dit, mais dans certains cas, ça a été accepté, dans d'autres cas, non.

2060

Mais encore une fois, puis André l'a précisé, c'est du cas par cas, c'est selon l'historique de la zone, le potentiel de la zone.

2065

Dans l'exemple que vous voyez là, c'est un bon exemple d'un excellent potentiel de développement de villégiature qui pouvait être intensifié, puis à ce moment-là, qui se prêtait mal à une aire protégée.

2070 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vous remercie. Poursuivez!

2075 **PAR M. ANDRÉ R. BOUCHARD:**

2080 Le territoire suivant, la réserve de biodiversité projetée du Plateau-de-la-Pierriche! Qui est à l'extrême sud de la région administrative. C'est un projet qui découle de propositions dans le cadre du projet TRIADE en Mauricie. Alors ça fait partie, comme le disait madame Bertrand, en majeure partie dans une UAF de la Mauricie qui est en fait l'UAF dans laquelle il y a un projet TRIADE depuis plusieurs années en Mauricie.

2085 Et dans le projet TRIADE comme vous le savez, il y a une partie du territoire qui est consacrée à la conservation, une proportion du territoire qui est consacrée à la conservation, une autre proportion du territoire dans laquelle il y a de l'aménagement intensif, et une autre proportion dans laquelle il y a de l'aménagement écosystémique. Alors c'est les trois (3) pôles de la TRIADE.

Donc c'est une aire protégée qui s'inscrivait dans ce cadre-là.

2090 C'est pas une proposition régionale, de la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean, mais c'est une proposition qui vient des intervenants de la Mauricie, puisque la majorité du territoire forestier était gérée par cette région-là, et qui est d'ailleurs fréquentée abondamment par les gens de la Mauricie, et qui est peut-être plus facile d'accès aussi par la Mauricie.

2095 C'est un territoire quand même d'une superficie de trois cent quarante et un kilomètres carrés (341 km<sup>2</sup>).

2100 Le Plateau-de-la-Pierriche, en fait, on voit ici une vue du lac Seskimaka qui est un des secteurs où il y a quand même une concentration de villégiature aussi. On ne le voit pas sur la photo, mais il y a quand même une bonne concentration de villégiateurs.

On voit aussi ici une photographie au centre de la réserve, il y a une dépression où on voit des grandes formations de pins gris.

2105 Le type de paysage aussi, ça donne un bon aperçu du centre de la réserve.



Au nord, on voit ici le lac Marie qui est en fait la tête de la rivière Pierriche, de la branche principale de la rivière Pierriche.

2110 Il faut comprendre que la rivière Pierriche, c'est plusieurs rivières. Alors il y a la branche principale qui part du lac Marie, qui s'en va vers la rivière Pierriche, passe au sud aussi ici.

2115 Et il y a une autre rivière Pierriche qui s'appelle la rivière Pierriche du Milieu, la rivière Pierriche de l'Est et la rivière Pierriche de l'Ouest, etc., donc il y a quatre (4) branches en fait. Et les quatre (4) branches traversent la réserve vers le gros, en fait, la branche principale qui rejoint le Saint-Maurice éventuellement.

Donc c'est un territoire avec des forêts jeunes qui ont été relativement perturbées, soit par le feu et parfois par la coupe.

2120 D'ailleurs, le feu du lac Smokey était juste au nord de cette réserve-là. C'est un feu quand même de très grande dimension qui a touché un peu à la réserve dans sa portion nord.

Ici, on voit justement un feu qui date de 1996 qui était plutôt, lui, dans la portion sud-ouest.

2125 C'est aussi un territoire où il y a beaucoup d'affleurements rocheux. Mais c'est essentiellement un territoire qui est intéressant au niveau de la représentativité de territoire. Il y a pas de vieilles forêts, il y a pas d'éléments particuliers, d'espèces menacées non plus. C'est une forêt, un territoire qui est typique, mettons, de la forêt exploitée en Mauricie et tout près au Lac-Saint-Jean.

2130 Alors c'est une région où il passe régulièrement des feux, alors c'est un territoire avec des forêts jeunes actuellement, dans laquelle éventuellement il pourra y avoir une plus vieille forêt, mais qui va certainement repasser au feu un jour ou l'autre aussi, ou des parties de ces territoires-là qui vont passer au feu.

2135 L'utilisation de ce territoire-là! Il y a quand même passablement de villégiature, bien qu'elles sont toujours concentrées sur certains lacs, notamment autour du lac Seskimaka que je vous montrais en photographie tout à l'heure. Il y a des concentrations au lac des Méchins aussi, et puis quelques autres lacs où il y a des concentrations de villégiateurs.

2140 Chasse, pêche et piégeage, alors il y a du piégeage, on a deux (2) réserves à castor ici qui se rejoignent, la réserve à castor de l'Abitibi et la réserve à castor de Roberval.

2145 Et il y a du trappage par les communautés autochtones.

2150 La motoneige, monsieur Bouchard de la MRC du Domaine-du-Roy le mentionnait, le circuit de motoneige pour lequel ils envisageaient possiblement d'emprunter un autre tracé, alors c'est celui-ci. Alors pour le ministère, il y a aucun problème à maintenir l'utilisation de ce sentier-là actuellement. Puis si la MRC a des projets, c'est ça, il faudrait voir comment ils sont motivés, quelles sont les motivations derrière les projets, puis comment ils peuvent être justifiés. C'est possible de le réaliser, mais il faut qu'il soit bien justifié.

2155 Et il y a aussi du canot-kayak qui se fait sur la rivière Pierriche Nord-Ouest notamment et Pierriche ici. Alors la rivière Pierriche Nord-Ouest qui passe une partie!

2160 Les agrandissements! Donc on en a étudié seulement une petite portion dans le sud, pour essentiellement une question de représentativité. En fait un type de milieu qu'on retrouvait pas fréquemment, en fait des terres plus basses, plus près de la rivière Pierriche ici, des dépôts sableux, des dépôts fluviaux dans le fond de la vallée.

Maintenant, il y avait des empêchements importants, donc l'agrandissement n'est pas retenu.

2165 Et le total de superficie pour ce territoire-là demeure à trois cent quarante kilomètres carrés (340 km<sup>2</sup>).

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2170 Alors monsieur Bouchard, dans le cas de cette réserve-là, on l'a vu, c'est un peu compliqué, parce qu'elle est située dans la région administrative du Saguenay—Lac-Saint-Jean, mais gérée en majorité, comme madame Bertrand et monsieur Hébert, monsieur Côté nous l'ont montré, par la région de la Mauricie.

2175 Lorsque vous dites que votre ministère souhaite faire participer l'ensemble des intervenants, qui sont les gens concernés par la gestion de cette réserve-là? Pouvez-vous élaborer s'il vous plaît?

**PAR M. ANDRÉ R. BOUCHARD:**

2180 Bien, en fait, justement, c'est sûr que les villégiateurs, l'utilisation de ce territoire-là, en fait, on est dans une zone Mashteuiatsh, les gens de Mashteuiatsh notamment peuvent fréquenter ces territoires-là.

2185 Les Atikamekw aussi, c'est dans les secteurs pas très loin des Communautés Atikamekw.

La Ville de La Tuque est un intervenant qui évidemment s'est montrée intéressée possiblement à participer à la gestion ou pourrait se montrer intéressée à la gestion.

Les villégiateurs sont aussi un groupe, comme il y a passablement de villégiateurs.

2190

Donc c'est essentiellement, je sais pas, Christiane, si tu vois d'autres! C'est sûr qu'aussi, une ONG environnementale de la Mauricie qui désirerait participer à la gestion pourrait participer à un comité de gestion éventuel.

2195

**PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:**

Je rajouterais, monsieur le Commissaire, que ce n'est pas, je veux dire, la délégation de gestion, le comité consultatif n'est pas réservé exclusivement à des gens qui sont dans la région administrative, mais qui se voudrait plutôt représentatif des utilisateurs ou des gens qui utilisent ou qui habitent le milieu.

2200

Donc nous, on n'a pas de réticences à avoir des comités de gestion mixte dans ce cas-là qui regroupent tant des gens qui viennent de la région du Saguenay que de la Mauricie.

2205

**PAR LE COMMISSAIRE:**

D'accord, je comprends bien. Mais ça m'apparaît, compte tenu des chevauchements, ça m'apparaissait augmenter l'éventail des possibilités.

2210

Monsieur Bouchard avait amené la question de la cueillette qui a été évoquée aussi durant les ateliers. Est-ce qu'actuellement, savez-vous s'il y en a sur ce territoire-là, de la cueillette de bleuets par exemple?

2215

**PAR M. ANDRÉ R. BOUCHARD:**

La cueillette de bleuets, je croirais pas, parce que les formations végétales – peut-être qu'il va y en avoir dans la portion qui a passé au feu dans cette section-ci, qui a passé au feu dernièrement. Alors d'ici un (1) an ou deux (2), il devrait y avoir des possibilités qu'il y ait du bleuet dans ces secteurs-là, puis il pourrait y avoir de la cueillette.

2220

Mais le reste du territoire, c'est des forêts d'âge intermédiaire et là, il y a plus de bleuets. Peut-être un peu de bleuets, mais pas pour la récolte, certainement pas pour la récolte commerciale. Parce que du bleuet, il y en a à peu près partout dans la forêt résineuse.

2225 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Non, c'était juste pour finir le point de précision sur la question qui avait été ouverte, je me rappelle plus si c'est cet après-midi ou si c'est hier soir. Merci beaucoup.

2230 **PAR M. ANDRÉ R. BOUCHARD:**

On poursuit?

2235 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Oui.

**PAR M. ANDRÉ R. BOUCHARD:**

2240 La suivante, c'est la réserve de biodiversité projetée des Buttes-et-Buttons-du-Lac-Panache qui est située un peu plus à l'est de celle de la rivière Pierriche.

Donc c'est un territoire de cent vingt-trois kilomètres carrés (123 km<sup>2</sup>).

2245 La réserve, en fait, c'était un des objectifs aussi qu'on essayait de faire quand on a développé le réseau, puis qu'on essaie toujours de faire, puis qu'on va essayer de faire dans les prochaines années, c'est de consolider le réseau d'aires protégées qui est existant, et il y avait, à cet endroit-là, la réserve écologique J.-Clovis-Laflamme, et le territoire qui a été créé, disons, entoure cette réserve écologique là, et en fait, augmente l'efficacité du réseau.

2250 Alors ça consolide le réseau d'aires protégées. Alors on tablait, on améliore la protection, le réseau, en ajoutant un territoire autour de la réserve dans laquelle il y a aucune activité humaine, comme vous le savez.

2255 Au sud, donc, dans ce territoire-là, il y a le lac Panache dont on peut voir une certaine vue, et puis on voit aussi, c'est des forêts, un peu comme le lac Pierriche, des forêts relativement jeunes. La photographie est pas très très bonne, ça dépend toujours du temps quand on survole ces territoires-là.

2260 Une tourbière, on voit un petit lac ici qui est le lac Plat, et une tourbière quand même importante.

2265 Vous voyez aussi des coupes forestières dans une portion, dans une bonne portion, une bonne partie de la réserve, et le secteur ici aussi qui est pas dans la réserve était aussi coupé. C'est peut-être une des raisons pour laquelle il a pas été finalement retenu.

Le lac aux Iroquois dont on a parlé et qu'on va vous remettre une carte à plus grande échelle, plus précise, et autour duquel il y a de la villégiature, est en fait exclu de l'aire protégée.

2270 Je voudrais en même temps profiter pour mentionner qu'il va falloir aller demander à la MRC d'avoir le lotissement, parce que nous, tout ce qu'on a, c'est ce qui est terres privées, terres publiques, donc on a exclu les baux de villégiature, mais on n'a pas la séparation entre les lots. Donc on n'est pas capable de dire la dimension des lots notamment par rapport à la conformité dont on parlait.

2275 Et donc il faudrait probablement demander à la MRC d'avoir les informations à ce niveau-là, pour compléter l'information fine.

2280 Il y a la rivière Croche qui traverse du nord au sud. En fait, le lac Panache lui-même est un élargissement de la rivière Croche, et il y a du canot d'ailleurs sur cette rivière-là. C'est une très belle rivière.

2285 Alors les dépôts de la rivière, évidemment, des dépôts sableux, alors on a des pinèdes grises, des paysages typiques, des jeunes forêts d'âge intermédiaire.

Et donc c'est des forêts jeunes mais qui sont très représentatives de la forêt boréale. La forêt boréale, en fait, dans ce secteur-là, puis aussi dans le secteur de la Mauricie, tout près au lac Pierriche, c'est très similaire.

2290 Il y a trois (3) bassins versants qui sont concernés. En fait, on est à la tête de trois (3) bassins versants.

2295 Il y a le bassin versant de la Ouiatchouaniche, le bassin versant de la rivière aux Iroquois et le bassin versant de la rivière Croche qui va vers la Saint-Maurice.

Et il y a aussi un élément important, les sites archéologiques. Alors le lac Panache et autour du lac Panache, il y a une quinzaine de sites archéologiques qui sont répertoriés, alors il y a un intérêt aussi au niveau de la protection de ces sites-là.

2300 Au niveau de l'utilisation! Il y a aussi passablement de villégiature. Alors comme c'est dans la Zec la Lièvre, bien sûr il y a de l'accessibilité, il y a des routes forestières qui permettent de se rendre assez facilement à ce territoire-là. Donc la Zec la Lièvre, la chasse et la pêche bien sûr. Et

le piégeage, il y a des terrains de piégeage, on peut voir les lignes ici qui séparent les terrains de piégeage.

2305

Et la motoneige qui traverse aussi, c'est un sentier important, interrégional, qui traverse, en fait qui fait la limite nord pour une portion, mais qui traverse ici dans ce secteur-ci, qui coupe la réserve en deux (2) sections.

2310

Canot-kayak sur la rivière Croche.

Les agrandissements, on en avait analysé deux (2) qui n'ont pas pu être retenus, et c'était essentiellement, on parle de noyaux de conservation, une forme plus ronde. Mais aussi, il y avait des éléments de représentativité, notamment dans cette section-ci, où on avait des types de milieux physiques différents du reste du territoire.

2315

Et donc la superficie demeure à cent vingt-trois kilomètres carrés (123 km<sup>2</sup>).

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2320

Moi, j'avais une petite demande de précision!

C'est que vous parlez des sites archéologiques. Dans le document, on parle d'un site archéologique qui pourrait remonter à douze mille (12 000) ans avant Jésus-Christ, donc qui aurait quatorze mille (14 000) ans.

2325

Je suis un petit peu surpris de voir l'âge mentionné, parce que, premièrement, les plus vieux sites archéologiques connus dans l'est de l'Amérique du Nord ont un peu moins que ça, et il y avait probablement une calotte glaciaire encore à ce niveau-là, les glaciers s'étant retirés il y a environ une dizaine de milliers d'années, de cette région-là.

2330

C'est pour ça que je me demandais si c'était une erreur typographique de mentionner ça.

**PAR M. ANDRÉ R. BOUCHARD:**

2335

C'est possible, mais est-ce qu'il y a une référence au moment où c'est mentionné, ça?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2340

C'est à la page 56 du document dans lequel vous dites:

"Le secteur du lac Panache est une zone de concentration de sites archéologiques amérindiens, figure 30, datant de la période préhistorique douze mille (12 000) ans avant Jésus-Christ."

2345

**PAR M. ANDRÉ R. BOUCHARD:**

Oui, c'est la période.

2350

**PAR LE PRÉSIDENT:**

C'était juste la période, OK.

2355

**PAR M. ANDRÉ R. BOUCHARD:**

Oui. Mais les sites eux-mêmes, là, ils sont pas datés, là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2360

Donc merci de l'éclaircissement.

Tout à l'heure, on avait encore des questions qui étaient dans le secteur du lac Panache, surtout lorsqu'on prend connaissance des ateliers.

2365

Bon, il est mentionné à la page 120 du document, ici, on mentionne, une industrie forestière, j'essaie de le retrouver dans le document lui-même.

Dans le deuxième paragraphe, on parle d'ailleurs que:

2370

"Madame Hamel-Dufour comprend qu'il aurait été important que le ministère les avise, ce que confirme monsieur Marcil vu les investissements réalisés par les Industries T.L.T. dans ce secteur."

Donc il semble y avoir une problématique forestière, qu'est-ce que vous pouvez nous en dire de plus?

2375

**PAR M. ANDRÉ R. BOUCHARD:**

Pas par rapport à ce territoire-là. En fait, la problématique avait été soulevée, c'est qu'actuellement, on travaille dans plusieurs régions administratives pour atteindre le douze pour

2380

cent (12 %) d'aires protégées, puis on identifie certaines zones d'étude en vue éventuellement de créer de nouvelles aires protégées pour progresser dans cette direction-là.

2385 Et au moment où on a rencontré, il s'est avéré que nous, on travaille avec des contours écologiques, alors on a des unités écologiques, parfois ça empiète dans d'autres régions administratives, et on a identifié une zone d'étude qui débordait légèrement au Saguenay—Lac-Saint-Jean, et ça a tombé sur un secteur où il y avait des opérations forestières.

2390 Et là, l'opérateur, l'industriel a appris la nouvelle, pas par nous malheureusement, il l'a appris par des gestionnaires de zecs, je crois, ou des pourvoyeurs du coin.

2395 Donc en fait, normalement, on l'aurait avisé, mais comme on travaille par région administrative, puis on n'avait pas commencé au Saguenay—Lac-Saint-Jean, alors on a essayé de corriger cette situation-là.

Puis c'est sûr qu'il y a pas d'arrêt d'opérations forestières dans les zones d'étude qu'on identifie. Cependant, si la compagnie est capable de passer à côté, bien, tant mieux.

2400 C'était pas pour le territoire du lac Panache.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien pour la précision, merci.

2405 **PAR M. ANDRÉ R. BOUCHARD:**

On continue?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2410 Oui.

**PAR M. ANDRÉ R. BOUCHARD:**

2415 Le neuvième territoire, c'est la réserve aquatique projetée de la vallée de la rivière Sainte-Marguerite.

2420 C'est un territoire qui avait donc été proposé par la compagnie Boisaco initialement, un territoire de deux cent quatre-vingt-dix-neuf virgule cinq kilomètres carrés (299,5 km<sup>2</sup>).



Et malgré ce qu'en a dit hier monsieur Thibeault de Sainte-Rose-du-Nord, il y a pas eu de changement de superficie de ce territoire-là depuis sa création. Alors il est demeuré à deux cent quatre-vingt-dix-neuf virgule cinq kilomètres carrés (299,5 km<sup>2</sup>).

2425 Réserve aquatique projetée donc de la vallée de la rivière Sainte-Marguerite, et aussi, je voulais rajouter comme information, au niveau de recoupement de ce territoire-là avec la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord, alors sur les vingt-neuf mille hectares (29 000 ha) ou les presque trente mille hectares (30 000 ha) de ce territoire-là, il y a douze hectares (12 ha) qui recoupent la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord. Ce qui est une très très petite proportion de l'aire protégée projetée.

2430 Donc quelques vues de ce territoire-là! Dans la section qui est près du Parc national des Monts-Valin, vers l'ouest, un territoire avec des reliefs impressionnants de plus de sept cents-huit cents mètres (700 m-800 m) d'altitude, de dénivelé, des pentes très fortes, relief très spectaculaire. La rivière est au fond de cette vallée-là.

2440 Le secteur du lac Résimond dont on a parlé abondamment avec la route 172 qui passe à côté, et on voit un peu derrière, la route 172, c'est le secteur où la rivière circule, et plus loin, la rivière et la route sont tout près l'une de l'autre. En fait, la route chemine le long de la rivière.

Je mentionne aussi le secteur de Bardville qui ne fait pas partie, en fait c'est un territoire privé, qui ne fait pas partie de la réserve et qui n'en fera pas partie non plus.

2445 Les agrandissements qu'on a proposés, j'y reviendrai en fait à la fin.

2450 Je vais plutôt parler des éléments écologiques maintenant! En fait, c'est un des territoires peut-être les plus spectaculaires et les plus intéressants au niveau de la représentativité et de la diversité biologique des dix (10) territoires qu'on a. C'est un des territoires extrêmement intéressants, puisqu'il est à la jonction de deux (2) régions naturelles, mais aussi à la jonction de deux (2) domaines bioclimatiques.

Alors on a une partie de la réserve qui est dans ce qu'on appelle la forêt mélangée, alors c'est de la sapinière à bouleau jaune. Alors on a des érables dans ces secteurs-là.

2455 Une autre partie en fait appartient à la forêt boréale continue, la sapinière à bouleau blanc.

2460 Donc on est dans une zone de transition majeure, et à cause du relief, cette zone de transition là est très rapide. Donc on a un mélange, une diversité vraiment remarquable, tant au niveau faunique qu'au niveau floristique.

En plus des paysages qui sont spectaculaires.

2465 Donc le bassin versant de la rivière Sainte-Marguerite, la réserve permet de protéger une bonne proportion du bassin versant, une forte proportion du bassin versant qui est déjà protégé partiellement par le Parc des Monts-Valin et par certaines autres aires protégées, notamment le Parc du Saguenay, les deux (2) réserves écologiques aussi qui se trouvent là. Alors on a un complexe d'aires protégées qui est là.

2470 Présence de forêts rares et anciennes, donc des forêts particulières qui sont protégées d'ailleurs en vertu de la Loi sur les forêts.

2475 Trois (3) espèces menacées ou vulnérables du Québec ont été répertoriées, le caribou forestier, et je pense qu'il s'agit de la mention la plus au sud de l'aire de répartition actuelle que présentait Rodrigue. C'est le plus au sud que le caribou a été vu, et c'est pas certain qu'il va être revu un jour dans ce secteur-là.

2480 Donc le garrot d'Islande aussi, qui est des secteurs intéressants pour le garrot d'Islande. Il y a des lacs sans poisson qui est un élément qui est jugé important pour cette espèce-là.

Et le campagnol des rochers, une autre espèce vulnérable.

Il y a eu des découvertes botaniques récentes. Je pense que j'ai une diapositive un peu plus loin pour vous en reparler. On a fait faire des inventaires justement par le groupe FloraQuebeca.

2485 Et il y a la route 172 qui est une route panoramique. La route est exclue de l'aire protégée, mais évidemment, elle donne un accès à l'aire protégée exceptionnel. C'est une route panoramique. On l'appelle la Route du Fjord. C'est aussi une vallée qui fait l'objet d'un projet qui s'appelle la Vallée de la Biodiversité.

2490 Alors le statut va assez bien, même si c'est une réserve aquatique dans ce cas-ci, va assez bien avec tous ces attraits-là de la région. En fait, il y a beaucoup de potentiel de mise en valeur et en fait, il y a déjà beaucoup de mise en valeur réalisée.

Relief accidenté, donc relief spectaculaire aussi.

2495 Le saumon dans la rivière, et aussi la truite de mer qui sont deux (2) éléments de la faune aquatique qui démarquent.

2500 Alors je reviens donc aux inventaires d'espèces végétales qu'on a fait faire, qu'on a pu faire grâce à nos partenaires FloraQuebeca l'été passé.

En fait, au niveau de la flore bryologique, ils ont répertorié quatre (4) espèces remarquables dont trois (3) rares au Québec qui ont été découvertes.

2505 Ils ont aussi identifié, en fait ce qu'ils appellent une florure basiphile; en fait, c'est des espèces calcicoles, des espèces qui aiment les milieux basiques.

2510 Et c'était une découverte vraiment inattendue. En fait, on va voir aussi au niveau vasculaire – là c'est au niveau bryologique, mais ça se traduit aussi au niveau vasculaire – il y a plusieurs espèces remarquables aussi.

Il y a deux (2) rapports, il y en a eu un au niveau bryologique, puis un au niveau vasculaire. Et c'est des spécialistes, il faut comprendre que ces gens-là qui font ces inventaires-là, c'est des spécialistes de la flore vasculaire et de la flore bryologique.

2515 Et au niveau vasculaire, donc, des espèces calcicoles disjointes évidemment, justement, la flore particulière qu'on a trouvée qui est spécifique aux formations calcaires de la région, La Malbaie par exemple, rivière Shipshaw, puis le sud du lac Saint-Jean, on a trouvé ça, des choses qui n'avaient jamais été trouvées.

2520 Puis il y a eu une espèce qui constitue en fait un ajout remarquable à la flore régionale.

Alors c'est des éléments, on a fait seulement un inventaire l'année passée, et vraiment, ça confirme toute la valeur écologique de ce territoire-là.

2525 L'utilisation, bien, étant donné son accès très facile, alors il y a trois (3) zecs. Donc on voit que c'est un potentiel, c'est un territoire qui a beaucoup de potentiel de mise en valeur, puis il y a déjà d'ailleurs trois (3) zecs qui recourent.

2530 La Zec Martin-Valin recoupe la portion ouest; la Zec Chauvin recoupe une bonne portion de l'est; et il y a la Zec de la rivière Sainte-Marguerite qui est une zec à saumon, qui en fait longe toute la rivière, et aussi le long du bras des Murailles qui est aussi appelé la Sainte-Marguerite Nord-Ouest.

2535 Et aussi, ce que je mentionnais, c'est un complexe d'aires protégées. Alors les monts Valin en rose ici, les réserves écologiques, il y en a une ici, il y en a une autre ici, et il y a aussi les forêts exceptionnelles qui sont trop petites pour qu'on les voie à cette échelle-là, et il y a le Parc Saguenay et le Parc Marin bien sûr.

2540 Et avec tout ça, on a un complexe d'aires protégées de près de deux mille kilomètres carrés (2000 km<sup>2</sup>), ce qui a, au niveau conservation, beaucoup de valeur.

Utilisation, aussi chasse et pêche. Donc villégiature, mais la villégiature, il y en a beaucoup, elle est vraiment concentrée. Alors l'essentiel du territoire, il y en a pas de villégiature, parce que le relief fait en sorte qu'il y a à peu près pas de lacs. Le lac Résimond, en fait, est le principal lac présent, le plus important.

2545

Et là où il y a des lacs, c'est dans cette section-ci, évidemment c'est là qu'on retrouve les villégiateurs, les concentrations de villégiateurs.

2550

Toutes les autres portions, le relief est tellement accentué qu'il n'y a pas de lacs et donc, il n'y a pas de villégiateurs non plus.

2555

Il y a du piégeage sur les territoires, et même hier soir, quelqu'un qui fait du piégeage régulièrement dans ce territoire-là qui voulait participer au comité de gestion, qui m'a remis une lettre, puis qui m'a indiqué qu'il était intéressé à participer au comité de gestion, qui pourrait très bien représenter l'ensemble des piégeurs qui opèrent sur ce territoire-là.

2560

Il y a de la motoneige. Donc il y a un sentier, il y a au moins deux (2) sentiers; il y en a un qui est tout près de la limite ouest et un autre qui traverse la réserve ici au niveau d'une route.

Il y a du canot-kayak bien sûr sur la rivière Sainte-Marguerite, et il se fait des activités de recherche avec le CIRSA qui est un groupe de recherche sur le saumon de l'Atlantique, qui opère, qui fait des recherches depuis de nombreuses années sur le saumon, alors qui a des protocoles de recherche dans la rivière.

2565

Donc les agrandissements! Meilleure protection de la rivière bien sûr, parce qu'on avait des sections notamment qui n'avaient pas pu être faites au moment où on a créé la réserve projetée, parce qu'il y avait des problématiques minières particulières qui ont été levées depuis. Alors maintenant, on peut procéder.

2570

Ce qui permet de rejoindre, parce qu'il faut se rappeler qu'il y a une réserve écologique ici, alors ça permet d'assurer une continuité terrestre et donc de mieux protéger la rivière aussi. Il faut pas oublier que c'est une réserve aquatique, et donc ici également, on prend tout ce qui est au niveau des terres publiques.

2575

Alors dans ce lot-là ici, il y avait ce qu'on appelait à l'époque, c'est un lot mixte, alors il y avait une portion publique, une portion privée, qu'on savait pas exactement où était le public et le privé, et là maintenant, on a identifié précisément qu'est-ce qui était public, et on propose d'ajouter la portion publique au territoire, encore une fois, pour une raison de continuité, et éviter des activités qui seraient au milieu de la réserve, en fait. Alors vraiment, ça ferait encore une fois un noyau de conservation.

2580

La même chose ici, il y avait une section, la numéro 7, qui était séparée, il y avait une problématique, je pense, aussi de nature minière à l'époque qui a été levée.

2585 Et on a rajouté, on avait proposé des agrandissements pour protéger encore davantage la rivière, puis rejoindre en fait la section du parc national, et vraiment bien protéger la rivière, mais il y avait beaucoup de contraintes dans ce secteur-là. Et il y a une portion ici qui est proposée quand même pour améliorer la protection de la rivière.

2590 Donc c'est: connectivité, meilleur noyau de conservation, meilleure protection de la rivière! Tout ça, les ajouts totalisent vingt-neuf kilomètres carrés (29 km<sup>2</sup>), pour un total de trois cent vingt-huit kilomètres carrés (328 km<sup>2</sup>) pour la réserve aquatique.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2595 On va commencer avec la gestion.

**PAR M. PIERRE A. GAUTHIER:**

2600 Monsieur le Président, lorsque j'aurai l'occasion de parler, ce serait possible?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, on vous laissera la parole.

2605 **PAR M. PIERRE A. GAUTHIER:**

Excellent. Donc j'aimerais ça faire deux (2) commentaires, si c'est possible, en lien avec cette réserve-là.

2610 C'est un commentaire qui m'est pas inspiré de Google, mais qui m'est davantage inspiré de la présentation de monsieur Thibeault, un des commentaires, en fait, à une présentation de monsieur Thibeault hier vers la fin de la soirée. J'ai donc pas rectifié, parce qu'il était tard, puis on voulait quand même pas trop étirer, puis c'était vers la fin de la soirée.

2615 Donc monsieur Thibeault a fait référence notamment au MAMROT hier, à l'effet qu'il y avait quelqu'un du MAMROT qui lui avait apporté des propos sur la consultation. On fait référence au lac Laroche, je pense.

2620           Donc j'aimerais dire qu'en fait, l'esprit des propos qui avaient été apportés par monsieur Thibeault, par un de mes collègues du MAMROT, c'était des propos qui avaient été tenus lors d'une rencontre de consultation le 1<sup>er</sup> mars dernier, en 2011.

2625           Puis ces propos-là étaient de façon générale, les propos sur la consultation. Donc au MAMROT, il est extrêmement important pour nous autres que nos partenaires municipaux ou les MRC soient consultés, que ce soit un réflexe systématique, et c'est dans ce sens-là que les propos avaient été amenés à monsieur Thibeault.

2630           Donc c'est vraiment une valeur fondamentale pour nous autres, la consultation, et c'est dans ce sens-là que ça avait été apporté. Ça, c'est mon premier commentaire.

              Et mon deuxième commentaire est en lien avec la présentation qui vient tout juste d'être faite, concernant le lac Résimond.

2635           Concernant le lac Résimond, il y avait eu, lors de la consultation du 1<sup>er</sup> mars, il y avait eu beaucoup d'échanges sur ce sujet-là. Les questions étaient relatives aux annexions de territoire.

2640           La Municipalité envisageait peut-être d'annexer le territoire du lac Résimond comme territoire municipal, puis se questionnait. Il est important de mentionner que c'est possible pour une municipalité, comme Sainte-Rose-du-Nord, d'annexer un territoire comme le lac Résimond.

              Puis à cet effet-là, bien, j'ai déposé une procédure à madame Boutin que vous aurez en sept (7) exemplaires, qui permet d'illustrer la démarche à suivre, les cinq (5) étapes en fait qui se doivent d'être suivies, pour que ce soit faisable.

2645           Entre autres, l'une des étapes est effectivement la consultation, c'est un incontournable. Avant que le MAMROT se positionne ou accepte une annexion, bien, il y a des étapes à suivre, il faut que le territoire soit contigu à son ancien territoire, à son territoire actuel plutôt, d'une part. Et ensuite, bon bien, il y a une procédure d'avis de motion, etc.

2650           Puis la troisième étape est la consultation. Ils se doivent de consulter les résidents du secteur concerné, puis ça doit faire consensus.

              Donc c'est une nuance que je voulais apporter.

2655           **PAR LE PRÉSIDENT:**

              Très bien, merci.

Monsieur Haemmerli.

2660

**PAR LE COMMISSAIRE:**

La réserve projetée de la rivière Sainte-Marguerite est un territoire sur lequel il y a eu beaucoup d'intérêt manifesté, puis où il semble y avoir quelques controverses qu'on validera à l'occasion de la deuxième partie de l'audience.

2665

Lors des ateliers préparatoires, plusieurs ont désigné la MRC du Fjord-du-Saguenay comme meilleur organisme pour gérer ce territoire-là.

2670

Si je ne m'abuse, la MRC n'était pas présente. Est-ce que vous avez eu sa réaction depuis?

**PAR M. ANDRÉ R. BOUCHARD:**

Non, on n'a pas eu de réaction de la MRC à cette proposition-là.

2675

**PAR LE COMMISSAIRE:**

D'accord. Est-ce que monsieur Chiasson a quelque chose? Non, pas de commentaire, d'accord.

2680

Maintenant, bon, évidemment on va demander au ministère responsable ce qu'il pense de la proposition de Sainte-Rose-du-Nord, de retirer finalement le lac Résimond de la réserve aquatique pour l'inclure à son périmètre urbain, puis d'en faire éventuellement un parc régional ou un paysage humanisé?

2685

**PAR M. ANDRÉ R. BOUCHARD:**

Bien, il y a deux (2) questions là-dedans. En fait, le retirer, puis en faire un paysage humanisé, d'abord c'est pas un territoire qui se prête, le lac Résimond lui-même.

2690

Il faudrait, pour faire un paysage humanisé, voir un peu à élargir peut-être une bonne portion de la municipalité elle-même.

2695

Le ministère est partisan de complexe d'aires protégées multicatégories, puis voit d'un bon œil différents types d'aires protégées qui sont adjacents l'un à l'autre.

Maintenant, ça, c'est une chose, créer une aire protégée autour du lac Résimond, puis un autre type.

2700 Nous, ce qu'on avait répondu à monsieur Thibeault, c'est qu'on favorisait davantage, pour le secteur du lac Résimond, pour l'ensemble aussi de la réserve aquatique, le projet qu'on avait élaboré, on favorisait vraiment le statut de réserve aquatique. Le lac Résimond se déverse dans la rivière Sainte-Marguerite, c'est, comme je l'indiquais tout à l'heure, un des lacs les plus importants qui se déverse dans la rivière. Et pour nous, techniquement, c'est tout à fait logique d'inclure le lac dans la réserve aquatique.

2705 Le fait de le soustraire, c'est sûr que ça diminuerait l'intérêt écologique. Puis là, bien, si c'est une question d'en faire un paysage humanisé, ça peut être davantage intéressant aussi, c'est une soustraction qui inclurait – mais les paysages humanisés, encore une fois, on peut pas faire ça n'importe où.

2710 **PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:**

Je dirais que pour avoir un paysage humanisé, habituellement, en fait, le seul projet pilote ou ceux qu'on étudie en ce moment se situent en territoire habité où il a été modifié par les activités humaines. Où on retrouve une biodiversité de nature anthropique qui a été créée ou qui a été induite par les activités de l'homme.

2715 Donc on va avoir peut-être des champs, on a de l'agriculture, on va avoir une biodiversité qui vient avec l'agriculture, si on pense, mettons, aux oiseaux, le goglu, aussi des écotones. Il peut y avoir des murets de pierre où on a des types de couleuvres.

2720 Donc vraiment, il faut que ça ait des caractéristiques particulières pour qu'on puisse donner le statut de paysage humanisé éventuellement.

2725 Il peut y avoir aussi des valeurs paysagères, mais pour le ministère, c'est relié à une biodiversité de nature...

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2730 Aquatique.

**PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:**

2735 ... anthropique.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Anthropique, pour le paysage humanisé, oui, d'accord.



**PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:**

2740

Pour le paysage humanisé.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2745

Moi, j'étais revenu à la rivière, puis à la protection de la rivière et du lac.

**PAR Mme CHRISTIANE BERNARD:**

2750

Oui, c'est ça.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2755

On va rester peut-être dans la protection de la qualité de l'eau! Il a aussi été mentionné, lors des ateliers préparatoires, que les dirigeants de la Zec Martin-Valin avaient l'intention de proposer un agrandissement, pour mieux protéger la tête du bassin versant de la rivière Sainte-Marguerite.

Pouvez-vous nous éclairer sur cet agrandissement et puis sur l'état du dossier en ce moment, s'il vous plaît?

2760

**PAR M. ANDRÉ R. BOUCHARD:**

2765

Nous, on n'a pas travaillé – en fait, eux, ils proposent de protéger la tête du bassin versant, plus vers la tête du bassin versant, en fait, en montant dans les monts Valin. Il y a le lac Sainte-Marguerite lui-même, puis le lac du Castor Gras qui sont les deux (2) lacs de tête du bassin, qui n'est pas un très très grand bassin hydrographique, là.

Mais en fait, le ministère des Ressources naturelles nous a indiqué qu'il y avait des contraintes importantes au niveau forestier.

2770

Et pour nous, comme le secteur de la région naturelle du massif des monts Valin est un secteur qui est relativement bien représenté au niveau de la représentativité écologique, on n'a pas travaillé dans le sens de la proposition qui a été faite par les gens de la zec.

2775

Maintenant, il faut voir cette proposition-là, si elle est ramenée lors des audiences, selon les contraintes, la nature ou l'importance des contraintes qui existent dans ce territoire-là, si on peut faire quelque chose. Il faudra voir gouvernementalement, analyser les propositions qui nous seront faites.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2780

Je vais peut-être juste aller voir auprès des représentants du MRNF, s'ils sont au courant de l'agrandissement, puis de quel ordre les contraintes, puis est-ce qu'un jour, cet élément-là pourrait être ajouté à la réserve?

2785

Il n'y a plus de micro à la table des personnes-ressources!

**PAR M. ANDRÉ R. BOUCHARD:**

2790

Juste pour ajouter une précision, monsieur le Président!

C'est qu'on n'a pas eu de proposition formelle. Alors ça a été une proposition verbale.

Nous, normalement, on va travailler avec une proposition déposée, une cartographie, une présentation du projet.

2795

Donc c'est la raison pour laquelle on n'a pas travaillé du tout.

Si on devait nous proposer quelque chose de précis, on le travaillerait.

2800

**PAR LE COMMISSAIRE:**

D'accord, on ira vous voir tantôt au MRNF!

L'idée, c'est que la Commission essaie de se faire une tête a priori!

2805

**PAR LE PRÉSIDENT:**

On va faire une petite interruption sonore pour refaire le branchement!

2810

**PAR M. DAMIEN CÔTÉ:**

Effectivement, monsieur Bouchard mentionnait tout à l'heure que ce territoire-là n'a pas fait l'objet comme tel d'un dépôt formel d'une zone d'agrandissement d'un projet.

2815

On en avait discuté, André, si tu te souviens, il y a plusieurs années de ça, au moment où on a travaillé sur la délimitation initiale, à savoir à quel endroit on pouvait passer la limite et qu'est-ce qui était le meilleur compromis possible.

2820 Il faut comprendre que la zone qui est à l'extrême limite, au nord-est, si on veut, de la  
branche nord-ouest de la Sainte-Marguerite, c'est la branche nord-ouest en réalité, c'est un  
territoire qui a fait l'objet d'aménagements forestiers relativement importants depuis, je dirais, les  
trente (30) dernières années ou à peu près. Donc ça risque d'être des portions de territoires  
forestiers qui soutiennent de façon relativement importante la possibilité forestière de ces  
territoires-là.

2825 Et il faut comprendre également que l'unité d'aménagement 23-52, particulièrement où on se  
trouve dans cette portion-là de territoire, qui est coupée en deux (2) par la rivière Saguenay, une  
partie au sud dans la Réserve faunique des Laurentides, et une partie au nord dans les monts  
Valin, est un territoire qui fait l'objet d'exploitations forestières depuis plus d'un siècle aujourd'hui,  
2830 donc on est, je dirais, en deuxième tour, parfois en troisième tour de récoltes.

Donc on a une importante proportion de forêts relativement jeunes qui vont arriver à maturité  
dans un avenir plus ou moins rapproché, mais qui constituent quand même, si on veut, le réservoir  
de forêt pour les activités au fur et à mesure qu'on va avancer dans le temps.

2835 C'est un peu la raison pour laquelle ce territoire-là, d'un point de vue forestier, représentait un  
enjeu majeur.

2840 C'est un territoire qui est accessible, le réseau routier est là, donc ça représentait des  
impacts importants, si on veut, en termes de retombées ou d'activités à moyen et à long terme.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2845 D'accord. Mais si formellement, on reçoit une proposition en deuxième partie, à ce moment-  
là on pourra vous la soumettre pour avoir un avis qui correspond à une délimitation précise?

**PAR M. DAMIEN CÔTÉ:**

2850 Elle sera analysée, et l'évaluation sera faite en fonction de l'ensemble des enjeux qui seront  
connus à ce moment-là.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2855 D'accord, merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Quelques petites questions de précision!

La route qui traverse, c'est quoi son numéro déjà?

2860

**PAR M. ANDRÉ R. BOUCHARD:**

La route 172.

2865

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Le ministère des Transports, actuellement, a un projet de correction de courbe dont vous êtes au fait de ça. Donc ça voudrait dire que si le projet se réalise, selon la variante retenue par le ministère, vous allez à ce moment-là corriger les limites de l'aire protégée, c'est comme ça que l'on doit comprendre ça?

2870

**PAR M. ANDRÉ R. BOUCHARD:**

Bien, oui, on est prêt à ajuster. Mais il y a des mesures compensatoires qui doivent être prises, mais oui, on est prêt à ajuster pour que ça puisse se réaliser.

2875

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Parce que le projet est en période d'information actuellement au BAPE.

2880

**PAR M. ANDRÉ R. BOUCHARD:**

Effectivement.

2885

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Un autre point! Nous voyons des lignes de transport d'électricité qui traversent le territoire. Hydro, dans son développement ultime, a déjà parlé d'au moins une nouvelle ligne à sept cent trente-cinq (735 kV) qui partirait de la région de Sept-Îles et qui descendrait vers la région.

2890

Dans ce cas-ci, est-ce que vous avez contacté Hydro-Québec pour connaître leurs intentions?

**PAR M. ANDRÉ R. BOUCHARD:**

2895

Hydro-Québec participait à tous les travaux de sélection de territoires, et participe toujours à tous les travaux de sélection de territoires.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2900

Une troisième question! L'interconnectivité, la route 172, à ce moment-là, devient un passage, donc est-ce que dans le cas d'aires protégées, est-ce que vous considérez des aménagements pour permettre le passage sécuritaire de la petite faune?

2905

Parce que c'est une route qui est quand même un peu achalandée, on voit que le ministère des Transports en a fait pour la route dans le parc. Dans un cas comme ça, est-ce que vous êtes prêts à discuter avec le ministère des Transports pour essayer de prévoir des aménagements pour le passage?

2910

**PAR M. ANDRÉ R. BOUCHARD:**

Bien, savez-vous, j'y avais pas pensé, mais là, vous me donnez une très bonne idée.

2915

Parce que je pense que – c'est sûr que là, le projet qui est en cours, il a déjà fait, on n'a pas mentionné cette possibilité-là, mais c'est effectivement un type de mesure de mitigation, puis quand on a une route qui traverse une aire protégée, ça pourrait être une très bonne mesure d'établir des connectivités entre ces secteurs-là.

2920

Puis c'est des choses, moi en tout cas, je retiens ça pour le futur.

Malheureusement, je suis pas certain, peut-être qu'on pourra, dans l'audience actuelle, amener ça.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2925

Le ministère a commencé, on parle souvent de l'original quand on est dans la route du parc, on le voit, mais il y a un (1) ou deux (2) passages, si je me trompe pas, pour la petite faune, dans le parc aussi.

2930

**PAR M. ANDRÉ R. BOUCHARD:**

Oui, c'est ça.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2935

Via, à ce moment-là, des ponceaux. Donc ça commence à être envisagé au Québec.

Alors peut-être que ça pourrait être l'occasion aussi dans les aires protégées.

**PAR M. ANDRÉ R. BOUCHARD:**

2940

C'est tout à fait pertinent dans un territoire. En fait là, on a une route qui est au travers d'une aire protégée, alors ce serait très très très pertinent comme mesure de protection de l'environnement ou de mesure d'atténuation.

2945

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien. Alors c'était mes questions.

Vous pouvez poursuivre avec la prochaine aire protégée!

2950

**PAR M. ANDRÉ R. BOUCHARD:**

Alors la dernière aire protégée, donc c'est celle de la réserve de biodiversité Akumunan qui est au sud-est de la région administrative.

2955

Donc c'est une proposition initiale du Conseil de la Première Nation des Innus d'Essipit, et il y avait des secteurs d'intérêts qui avaient été identifiés par la FAPAQ de la région 02, pour le caribou forestier.

2960

Alors tantôt, je mentionnais que la rivière Sainte-Marguerite était vraiment la limite extrême au niveau sud pour le caribou forestier, alors Akumunan aussi, on est dans la région, dans le fond, où les caribous forestiers risquent le plus de disparaître si on les repousse vraiment vers le nord, si on n'arrive pas à trouver des moyens de maintenir des habitats propices à cette espèce-là, de maintenir les habitats avec moins de perturbations humaines.

2965

Et bien sûr, les aires protégées, c'est un moyen par excellence pour ça.

2970

La superficie du territoire projeté est de deux cent six virgule six kilomètres carrés (206,6 km<sup>2</sup>). Donc on est sur les hauteurs du massif des monts Valin. Vous pouvez voir un peu les coupes forestières très abondantes à gauche, et au nord, il y avait eu beaucoup de portions de feux.

2975

Donc c'est vraiment un territoire où il y a encore des forêts relativement vieilles sur une bonne proportion du territoire.

On peut voir ici le type de forêt qu'on retrouve en fait. Au nord ici, c'est le début en fait de la rivière des Escoumins. Alors on est au tout début, en fait au sommet du bassin versant de la rivière des Escoumins.

2980 Et on a des territoires, vous voyez le type de forêt résineuse, relativement âgée, bien qu'il y en a certaines qui ont eu des coupes il y a quelques années.

2985 Ici, c'est un secteur central de la réserve. Alors un des éléments majeurs de la réserve, c'est la rivière Pilote qui part du lac Pilote qui est au nord ici, dans le creux, et la rivière ici descend jusqu'à la rivière Sainte-Marguerite Nord-Est qui est une autre rivière à saumon importante.

Et le long de cette rivière-là, il y a un chemin, et il y a eu des opérations forestières il y a quelques années, et on voit d'ailleurs des secteurs de coupes aussi sur les sommets ici, et un feu dans la portion un peu plus à l'ouest.

2990 Et la rivière Pilote, il y a une très très jolie chute située approximativement à cet endroit-là, donc c'est une photographie qui nous a été fournie par la Communauté d'Essipit.

2995 Et au sud, alors il y a un pont, alors ce qu'on voit ici, je sais pas si c'est possible de voir, on a la rivière Pilote qui arrive et se jette dans la rivière Sainte-Marguerite Nord-Est. Et il y a un pont, le chemin le long de la rivière Pilote qui arrive et qui traverse la rivière Sainte-Marguerite Nord-Est.

C'est sûr que c'est la principale voie d'accès à ce territoire-là, qui est pas facilement accessible malgré tout, parce que c'est des routes forestières, et c'est relativement éloigné en forêt.

3000 Donc les particularités écologiques! C'est des écosystèmes représentatifs de la région naturelle des monts Valin.

Bassin versant de la rivière Sainte-Marguerite, en fait c'est la Sainte-Marguerite Nord-Est.

3005 Et il y a de vieilles forêts, et c'est d'ailleurs, c'est la composante, ici vous avez une photographie avec des forêts âgées, puis le lichen arboricole qui est typique dans les vieilles forêts.

3010 C'est d'ailleurs l'élément majeur de cette aire protégée là, au milieu d'un territoire qui a été considérablement rajeuni par les opérations forestières, puis par les perturbations naturelles.

C'est un territoire où il y a des vieilles forêts, et donc c'est un territoire qu'on estime très important pour l'habitat du caribou forestier.

Et il y a aussi le garrot d'Islande qu'on retrouve. Il y a des lacs propices à cette espèce-là.

3015 Il y a peu de villégiature. Il y a du piégeage qui est réalisé dont du piégeage par des membres des communautés autochtones.

3020 Motoneige, canot-kayak sur la rivière Sainte-Marguerite Nord-Est. Alors c'est pas vraiment dans la réserve, parce que la Sainte-Marguerite Nord-Est ne fait pas partie de la réserve.

3025 Et finalement, les agrandissements qu'on a proposés, encore une fois, pour le caribou forestier, on essayait d'atteindre un peu le seuil qui avait été proposé par le Comité de rétablissement sur le caribou forestier, pour les blocs de protection du seuil de deux cent cinquante kilomètres carrés (250 km<sup>2</sup>).

Et aussi en même temps, d'avoir un noyau de conservation, une meilleure forme, alors un territoire davantage de forme arrondie. Donc un meilleur noyau de conservation!

3030 Et la portion qui a pu être retenue pour l'agrandissement, c'est une section qui recoupe une partie de la Zec Nordique, qui rentrait aussi, puis il y avait la pourvoirie, c'est un des éléments que j'ai oublié de mentionner dans l'utilisation, il y a une partie de la Pourvoirie du lac des Cœurs qui recoupe la réserve, et une partie de la Zec Nordique recoupait aussi la réserve projetée, et là aussi, on est vraiment dans la Zec Nordique aussi, dans la portion nord de la Zec Nordique.

3035 Donc ce secteur-là serait retenu, couvre trente-deux kilomètres carrés (32 km<sup>2</sup>), pour un total de près de deux cent quarante kilomètres carrés (240 km<sup>2</sup>).

Voilà!

3040

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Merci monsieur Bouchard. Je vais revenir à vous, mais je vais d'abord juste aller voir une chose avec vos amis d'en face!

3045

La contrainte éolienne qui a été identifiée autour de la réserve, est-ce que c'est une contrainte reliée à un projet précis ou si c'est le potentiel éolien qui a été identifié dans le PRDTP, le Plan régional de développement du territoire public?

3050

**PAR M. RODRIGUE HÉBERT:**

C'est un potentiel éolien qui a été identifié au PATP, en fait, au Plan d'affectation du territoire public.

3055

Là, ça, ce potentiel-là est inscrit au PATP actuellement, puis ça fait consensus autour de la Table de concertation. Le MDDEP était assis à cette table-là.



3060 Mais personnellement, moi, j'insisterai pas sur ce potentiel-là, associé à ce que j'ai mentionné précédemment, par rapport à notre stratégie caribou.

3065 Il y a une nuance qu'il faut apprécier. On a des préoccupations dans ce coin-là par rapport au caribou. Le potentiel est néanmoins présent, mais en tenant compte de la préoccupation caribou, c'est sûr que nous autres, on va essayer de trouver des alternatives pour qu'il n'y ait pas, en fait, de développement éolien. C'est pour ça que j'insiste pas sur l'avis qui a été fait en 2010, soi-disant il y a des opérations forestières, qui fait en sorte que l'avis est maintenu.

3070 Je vais vous faire remarquer que malgré toute la stratégie qu'on adopte par rapport au caribou, les efforts qu'on va mettre pour essayer de limiter le développement dans les secteurs caribou, tous ces secteurs-là ne sont pas soustraits au jalonnement minier, par exemple.

Dans ce sens-là, ça ferait deux (2) poids deux (2) mesures de traiter une industrie différemment de l'industrie minière, puis là, il y a tout un jeu de considérations qu'il faut associer par rapport à ces développements-là.

3075 Mais évidemment, associé à notre stratégie, nous autres, on va essayer de trouver des alternatives, si jamais il y a – mais pour répondre à votre question, non, il y a pas de projet.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

3080 Puis ce que je comprends aussi, c'est que même si on n'en tient pas compte, ça ne change pas l'avis sur la recevabilité des agrandissements, en raison des autres contraintes?

**PAR M. RODRIGUE HÉBERT:**

3085 Exact.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

3090 Merci.

**PAR M. DAMIEN CÔTÉ:**

3095 Si vous me permettez, j'apporterais juste une petite nuance! Il n'y a pas de projet formel qui a été retenu dans l'appel d'offres.

Il y a tout de même un projet dans ce secteur-là de développement éolien dont la Communauté d'Essipit était partie. C'est un consortium qui impliquait la Communauté innue d'Essipit dans un projet éolien pour ce secteur-là.

3100 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Dans le cadre de l'appel d'offres?

3105 **PAR M. DAMIEN CÔTÉ:**

Dans le cadre de l'autre appel d'offres de l'année dernière ou d'il y a deux (2) ans. Le projet n'a pas été retenu.

Maintenant, est-ce qu'il sera resoumis lors d'un nouvel appel d'offres, je peux pas le dire.

3110 **PAR LE COMMISSAIRE:**

D'accord, merci.

3115 Maintenant, quant à être autour de la réserve et du caribou! On identifie dans le document principal ici du MDDEP la Seigneurie de la rivière Olaf, dans le portrait régional de la CRRNT, on identifie une aire de gestion de quatre-vingt-quinze kilomètres carrés (95 km<sup>2</sup>).

3120 Et puis on a aussi un massif de protection Olaf de près de cent kilomètres carrés (100 km<sup>2</sup>), dans un autre document.

Est-ce qu'on parle toujours du même massif ou du même domaine ou de la même seigneurie, savez-vous? Ça, ça nous éclairerait.

3125 **PAR M. DAMIEN CÔTÉ:**

Je vous dirais que probablement qu'on doit avoir plusieurs délimitations qui recourent la délimitation de la pourvoirie de la rivière Olaf, la Seigneurie de la rivière Olaf, du bras d'Olaf qu'on appelle.

3130 Maintenant, je peux pas vous garantir que le massif de protection caribou qu'on avait là correspond à la pourvoirie.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

3135

Mais celui-là, est-ce qu'on le retrouve sur la dernière diapositive de la présentation de tantôt?

**PAR M. DAMIEN CÔTÉ:**

3140

Pas nécessairement, parce que là, il faut regarder la limite de nos unités d'aménagement. On est en partie, on arrive encore une fois dans une zone birégionale, je vous dirais. Il faudrait regarder les limites des UAF.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

3145

Bon bien, plus simplement, est-ce que vous pouvez nous déposer une carte avec le massif de protection en question?

**PAR M. DAMIEN CÔTÉ:**

3150

C'est ce que je vous dis, je suis pas certain que j'ai le massif de protection pour cette zone-là.

S'il relève du Plan d'aménagement du caribou de la Côte-Nord, il est pas nécessairement chez nous. Je sais pas, Rodrigue, si tu as l'information?

3155

**PAR M. RODRIGUE HÉBERT:**

3160

Bien, il est possible, il y a des massifs de protection qui sont installés sur la Côte-Nord, il faudrait voir avec eux. Il est possible d'avoir l'information.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

3165

Pouvez-vous nous trouver ça, s'il vous plaît?

**PAR M. RODRIGUE HÉBERT:**

3170

Oui. J'ai une collègue dans la salle qui attend patiemment, qui est de la Côte-Nord, peut-être si elle peut venir au micro, si elle a des précisions, elle connaît le secteur, si vous permettez!

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Si madame veut s'installer et s'identifier pour les fins de la sténotypie.

3175

**PAR Mme LUCIE ROUSSEAU:**

Bonsoir. Je suis Lucie Rousseau du ministère des Ressources naturelles et de la Faune à Baie-Comeau.

3180

Oui, dans ce secteur-là, on a des massifs de protection de caribou, mais je suis pas certaine que c'est vraiment superposé à ce territoire-là.

Mais nous avons déposé le Plan d'aménagement du caribou à la dernière consultation.

3185

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Sur la Côte-Nord?

3190

**PAR Mme LUCIE ROUSSEAU:**

Oui.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

3195

Donc en référant à ce document-là, on devrait trouver le massif de protection qui est...

**PAR Mme LUCIE ROUSSEAU:**

3200

Dans ce secteur-là.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

... dans ce secteur-là?

3205

**PAR Mme LUCIE ROUSSEAU:**

Oui.

3210

**PAR LE COMMISSAIRE:**

D'accord, merci.

3215

**PAR Mme LUCIE ROUSSEAU:**

C'est rien.

3220

---

**MOT DE LA FIN**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3225

Pour conclure la soirée, on n'a pas eu personne qui s'est inscrit au registre ce soir, et on a posé beaucoup de questions, ça fait qu'on a décidé de fermer ce soir l'audience publique, compte tenu que la Commission avait posé l'essentiel de ses questions, et il y avait pas d'inscriptions du public ce soir.

3230

Dans l'après-midi, nous avons eu seulement quelques représentants du public.

Alors nous allons officiellement clore l'audience!

3235

Il est fort possible bien entendu que nous envoyions certaines questions par écrit, notamment nous avons aussi des personnes-ressources qui étaient en contact écrit, on va regarder ce qu'on a eu comme information dans les transcriptions, alors c'est possible qu'on vous envoie aussi des questions par écrit complémentaires de compréhension.

3240

Alors je vais faire le discours formel pour mettre fin à la première partie de l'audience publique!

Alors je déclare le registre des inscriptions fermé, et c'est ce qui clôt officiellement la première partie de l'audience publique.

3245

La Commission constate que quelques informations complémentaires sont attendues, il y en a pas tellement, mais on va faire un suivi avec les personnes concernées.

La réponse à certaines questions, on va regarder ça pour avoir les réponses assez rapidement.

3250 Aussitôt que les renseignements attendus vont nous être remis, nous allons les rendre publics, afin qu'ils soient utiles à la préparation des mémoires et à l'expression des opinions des participants au moment de la deuxième partie de l'audience publique qui va débiter dans la semaine du 23 avril.

3255 Entre temps, la Commission poursuit ses travaux. Elle consent à recevoir – là, il y a une personne dans la salle, mais il peut y avoir des gens qui sont sur le Web, s'il y a des personnes qui nous écoutent en ce moment et qui ont pensé à des questions – on consent à recevoir des questions par écrit jusqu'au 26 mars à dix-sept heures (17 h).

3260 Nous allons traiter à ce moment-là les questions et les envoyer, s'il y a lieu. C'est toujours la Commission qui juge de la pertinence de la question. Normalement, ce serait des questions qui n'auraient pas été posées en audience publique, donc ce serait de nouvelles questions, et on les acheminera, le cas échéant, aux personnes-ressources concernées.

3265 Toutes les questions et les réponses obtenues, et, s'il y a lieu, les nouveaux documents obtenus seront déposés officiellement, selon la même procédure, et rendus publics; ils seront accessibles par Internet.

3270 Je rappelle à quel endroit sont les centres de consultation régionaux, c'est-à-dire la Bibliothèque de Dolbeau-Mistassini, la Bibliothèque municipale d'Alma, la Bibliothèque de Chicoutimi et la Bibliothèque publique de Mashteuiatsh.

3275 L'ensemble du dossier sera également disponible en version imprimée aux endroits suivants: Bibliothèque Georges-Henri-Lévesque de Roberval, Bibliothèque publique de Saint-Honoré, Centre administratif du Conseil de la Première Nation des Innus Essipit, les bureaux du BAPE à Québec bien entendu ainsi qu'à l'Université du Québec à Montréal.

3280 Je vous rappelle qu'il est important de manifester votre intention de déposer et de présenter un mémoire écrit ou une opinion verbale auprès de madame Anne-Lyne Boutin, la coordonnatrice de la présente Commission, au plus tard le 5 avril 2012 à dix-sept heures (17 h).

L'objectif vise à préparer l'horaire de la deuxième partie de l'audience publique.

3285 En deuxième partie, la disposition de la salle est différente. Seule la table des participants qui est à l'avant de la Commission et celle de la Commission demeurent. Le ministère responsable et les personnes-ressources qui souhaitent être présents sont les bienvenus. Toutefois, ils ne seront plus appelés à intervenir devant la présente Commission, nonobstant des questions éventuellement de rectification.

3290 Cette deuxième partie est donc exclusivement consacrée à la présentation des opinions des citoyens, des groupes, des municipalités et des organismes municipaux ou paramunicipaux sur les projets et leurs répercussions.

3295 Normalement, j'accorderai, on prévoit normalement une quinzaine de minutes de présentation et s'il y a lieu, mon collègue et moi pourrons échanger avec les personnes qui présenteront des mémoires.

3300 Tous les mémoires déposés sont confidentiels jusqu'au moment de leur présentation devant la Commission.

3305 Nous avons élaboré au BAPE des règles de participation visant à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées; elles portent notamment sur le respect du droit d'auteur et sur le respect de la vie privée des personnes. Certaines règles ont trait aux propos qui ne doivent pas, par exemple, être diffamatoires ou injurieux. Ces règles de participation sont disponibles dans le site Web du BAPE. Elles sont aussi contenues dans un document disponible à l'accueil ici dans les salles.

3310 Comment exprimer votre opinion! Je rappelle donc encore une fois, il y a trois (3) façons d'exprimer une opinion. Déposer un mémoire et le présenter en séance publique; déposer un mémoire sans le présenter en séance publique; ou uniquement exprimer verbalement votre opinion en séance publique sans déposer un document à l'appui de votre opinion verbale.

3315 De façon à ce que la position d'un organisme soit communiquée le plus fidèlement possible à la Commission d'enquête, il est recommandé que cet organisme dépose un mémoire. S'il doit être présenté en séance publique, l'organisme désigne la personne autorisée à le présenter, en indiquant la fonction qu'elle occupe, c'est très important.

3320 Pour vous aider à préparer une présentation verbale ou un mémoire, le BAPE met à la disposition des personnes intéressées un document décrivant les modalités de participation à l'audience et les modalités plus particulières au mémoire.

Il peut être consulté dans le site Web du BAPE, il est également disponible à l'accueil.

3325 Je rappelle que vous devez transmettre un avis d'intention de faire une présentation verbale ou de déposer un mémoire au moins deux (2) semaines avant le début de la deuxième partie de l'audience, c'est-à-dire le 5 avril 2012 à dix-sept heures (17 h).

Le formulaire "Avis d'intention" est disponible à l'accueil ainsi que dans le site Web du BAPE.

3330 Pour nous permettre, c'est-à-dire à la Commission, de prendre connaissance d'un mémoire et de bien comprendre ce qui est exprimé à l'intérieur du mémoire, il est important de transmettre tous les mémoires au secrétariat de la Commission d'enquête au plus tard le 19 avril 2012 à dix-sept heures (17 h).

3335 Pour terminer, les remerciements d'usage! Je remercie la porte-parole du ministère responsable, madame Bernard, ainsi que ses collaborateurs.

De même que les personnes-ressources. Je vous remercie pour toute l'information fournie au cours de cette première partie de l'audience publique.

3340 Bien entendu aussi, je remercie les participants qui sont venus poser des questions et qui nous ont permis d'approfondir différentes facettes des projets d'aires protégées.

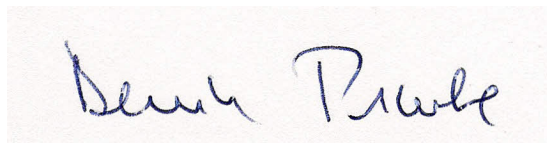
3345 Je remercie bien entendu nos autres collaborateurs qui sont les gens à la technique, c'est-à-dire Pierre Dufour, Daniel Buisson et Michel Fecteau. Je remercie également, je n'oublie pas les gens qui sont à notre salle à Saint-Félicien, madame Renée Poliquin, Louise Bourdages et Michel Guimond, notre sténotypiste madame Proulx, de même que l'équipe de la Commission qui nous supporte, Julie Crochetière et Jean-François Bergeron, madame Boutin à l'arrière de la salle ainsi que monsieur Alexandre Corcoran-Tardif.

3350 Et enfin, je vais remercier mon collègue John Haemmerli pour son support.

Alors je souhaite à tout le monde une bonne fin de soirée et au plaisir de vous revoir dans la semaine du 23 avril prochain!

3355 Alors bonne soirée!

3360 Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.



DENISE PROULX, s.o.

3365